

Bagneux

- :: - :: - ::

CONSEIL MUNICIPAL

- :: - :: - ::

- 28 JANVIER 2020 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 - 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu de la séance précédente	2
FINANCES	3
01	- BUDGET PRIMITIF 2020.....	3
Vote du Budget Primitif 2020 - Commune de Bagneux : budget principal		3
02	- BUDGET PRIMITIF 2020.....	21
Vote du Budget Primitif 2020 - Commune de Bagneux : budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres		21
03	- REMISES GRACIEUSES	22
Remises gracieuses pour les années 2014, 2015, 2018 et 2019.....		22
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	22
04	- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/COMB	22
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire à signer une convention d'objectifs avec le Club Olympique Multisport de Bagneux pour l'attribution d'une subvention de 389 567 € (fonctionnement et entretien des locaux) et de 44 400 € dans le cadre du contrat de développement territorial au titre de l'exercice 2020.....		22
05	- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/FJT.....	30
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association du Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo pour l'attribution d'une subvention de 7 000 euros au titre de l'exercice 2020		30
06	- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CASC	30
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire à signer la convention avec le Comité d'Action Sociale et Culturelle des personnels et des établissements publics communaux de Bagneux (CASC) pour l'attribution d'une subvention de 145 800 euros au titre de l'exercice 2020.....		30
07	- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CIDFF.....	30
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) des Hauts-de-Seine pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 13 100 euros (5 600 euros de fonctionnement et 7 500 euros au titre des financements en Politique de la Ville) et 1 000 euros dans le cadre du contrat de développement territorial au titre de l'exercice 2020		30
08	- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/REGIE DE QUARTIER.....	30
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association Régie de quartier de Bagneux pour l'attribution d'une subvention de 25 000 euros au titre de l'exercice 2020		30
09	- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/ADIB.....	31
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention		

d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'ADIB (Association de Développement Intercommunal des Blagis) pour l'attribution d'une subvention de 16 299 euros au titre de l'exercice 2020	31
10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/OBS	31
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association « OBS » (Office Balnéolais du Sport) pour l'attribution d'une subvention de 95 268 euros (73 418 euros au titre du fonctionnement et 21 850 euros au titre des financements de la Politique de la Ville) et 1 350 euros dans le cadre du contrat de développement territorial au titre de l'exercice 2020	31
11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS.....	31
Attribution des subventions aux associations hors convention d'objectifs au titre de l'exercice 2020	31
12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS D'OBJECTIFS/PPCM	32
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'avenant n°13 à la convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et le Plus Petit Cirque du Monde 120 000 euros et 55 000 euros dans le cadre du contrat de développement territorial au titre de l'exercice 2020	32
JUMELAGE	32
13 - DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF).....	32
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association Douleurs sans Frontières (DSF) pour l'attribution d'une subvention de 5 500 € au titre 2020. Action relative à la prise en charge adaptée des enfants et familles en souffrance dans plusieurs établissements de l'enfance et petite enfance à Vanadzor.....	32
14 - COOPERATION INTERNATIONALE, SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE - PROJET AL BUSTAN.....	32
Participation de la ville de Bagneux au projet Al Bustan - Versement d'une subvention au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine d'un montant de 3 267 euros au titre de l'exercice 2020.	32
HABITAT.....	33
15 - CONVENTION DE PARTENARIAT/LOGIREP (SOUS RESERVE).....	33
Approbation de la convention de partenariat 101 logements locatifs intermédiaires LOGIREP Mathurins phase 1 lot D1 et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	33
16 - CONVENTION DE PARTENARIAT/IN'LI MATHURINS	33
Approbation de la convention de partenariat 36 logements locatifs intermédiaires IN'LI Mathurins phase 1 lot E1 et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	33
17 - CONVENTION PARTENARIAT/CDC HABITAT.....	33
Approbation de la convention de partenariat 53 logements locatifs intermédiaires CDC Habitat Mathurins phase 1 lot E1 et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	33
18 - CONVENTION DE PARTENARIAT VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'ÎLE-DE-FRANCE.....	33

Approbation de la convention de partenariat Valophis La Chaumière de l'Ile-de-France de 51 logements locatifs intermédiaires ZAC écoquartier Victor Hugo et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer	33
AMENAGEMENT URBAIN	35
19 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO	35
Approbation de la dénomination des voies nouvelles dans le quartier du Théâtre.....	35
20 - SEMABA/ACQUISITION SALLE POLYVALENTE.....	35
Acquisition de la salle polyvalente située 13 avenue Gabriel Péri.....	35
21 - SEMABA/REGULARISATIONS FONCIERES	35
Régularisations foncières entre la Commune de Bagneux et la SEMABA.....	35
22 - SEMABA/ACQUISITION TERRAIN.....	36
Acquisition du terrain situé 2 sentier des Brugnants et cadastré AE n° 95	36
23 - LE TEMPS SUR MESURE	36
Approbation du protocole relatif au projet le Temps sur Mesure entre la Commune de Bagneux, l'EPPFIF et le Groupement Bremond/Lamotte et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer.....	36
24 - ZAC RN 20 ALBERT PETIT ET ZAC FONTAINE GUEFFIER	40
Autorisation du Maire à VSGP, autorité compétente, à demander la suppression des ZAC RN 20 Albert Petit et Fontaine Gueffier.....	40
SERVICES TECHNIQUES	40
25 - MARCHE DE LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS	40
Autorisation donnée à Madame Le Maire de signer le marché afférent.....	40
26 - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIES.....	41
Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 622201 à passer avec SCOP-S la Moderne et SADEV 94 et autorisation donnée à Madame Le Maire de le signer.....	41
27 - MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	41
Autorisation donnée à Madame Le Maire de signer le marché afférent.....	41
28 - SUBVENTION DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN.....	41
Mise en oeuvre du PDA.....	41
PERSONNEL	41
29 - PLAN DE MOBILITE.....	41
Mise en place du forfait mobilité et du remboursement partiel de l'abonnement VELIB ou VELIGO.....	41
SERVICES TECHNIQUES	41
30 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE ETHEL ET JULIUS ROSENBERG - CENTRE DE LOISIRS - AVENANTS FINANCIERS DE TRAVAUX POUR L'ENSEMBLE DES LOTS.....	41
Approbation des avenants n°3 à passer avec DUBOCQ (lot 1), à passer avec S.A.T (lot 2) et CFA DIVISION NSA (lot 4), avenant n°4 avec RIDORET Menuiseries (lot 6) et ERI (lot 7) et avenant n° 5 avec Morand Industrie (lot 3) et autorisation donnée à	

Madame le Maire de les signer	41
31 - TRAVAUX DE RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND- LOTS 1-2-3 ET 442	
Approbation de l'avenant n° 1 aux marchés n° 943301 à passer avec PRADEAU MORIN, n° 943302 avec PAUL BONNET ET FILS, n° 943303 avec EMR, n° 943304 avec CABOCHE et autorisation donnée à Madame le Maire de les signer	42
32 - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU CENTRE-VILLE.....	42
Approbation de l'avenant n° 2 au marché n° 682501 à passer avec BRELAN D'ARCH et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer	42
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.....	42
33 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)	42
Approbation du rapport d'activité 2018 du SIPPEREC	42
34 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)....	44
Approbation du rapport d'activité annuel 2018.....	44
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	44
35 - DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	44
Approbation du rapport annuel d'activité 2018 (CRACL - Géraud)	44
COMMUNICATION	45
36 - AVENANT AU MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX D'IMPRESSION ET DE FAÇONNAGE	45
Approbation de l'avenant n° 1 au marché à passer avec PUBLIC IMPRIM et autorisation donnée à Madame le Maire de le signer	45
37 - FOURNITURE ET DE LA LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE BAGNEUX LIVREES PAR TRAITERS AVEC PERSONNEL OU SANS PERSONNEL	45
Autorisation donnée à Madame le Maire de signer les marchés	45
RESTAURATION.....	45
38 - AVENANT N° 4 A L'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE MALAKOFF ET BAGNEUX SUR LA CUISINE CENTRALE	45
Approbation de l'avenant n°4 à la convention de l'entente intercommunale entre Malakoff et Bagneux sur l'exploitation de la cuisine centrale et autorisation donnée à Madame le Maire de le Signer	45
39 - CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LA VILLE DE BAGNEUX SUR LE TARIF DES REPAS.....	46
Approbation de la convention entre le CCAS et la ville de Bagneux sur le tarif des repas et autorisation donnée à Madame le maire ou son(sa) représentant(e) de la signer.	46
40 - MARCHE DE LOCATION DE LONGUE DUREE DE VEHICULES FRIGORIFIQUES (RESTAURATION LOT 1).....	46
Approbation du marché de longue durée de véhicules frigorifiques (Restauration Lot 1) et autorisation donnée à Madame le Maire et/ou son(sa) représentant(e) de le signer.....	46
JEUNESSE	46
41 - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DU SERVICE MUNICIPAL DE LA.....	46

JEUNESSE.....	46
Approbation de la Convention d'objectifs et de financement entre la CAF des Hauts-de-Seine et la ville de Bagneux dans le cadre du Contrat Local d'accompagnement à la scolarité du service municipal de la Jeunesse et autorisation donnée à Madame le Maire ou son(sa) représentant(e) de la signer.	46
ÉDUCATION.....	46
42 - TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES SOUMIS AU QUOTIENT FAMILIAL : DISPOSITIF DE	46
MINORATION DU FORFAIT EN CAS DE GREVE	46
Approbation du dispositif de minoration du forfait payé par les familles pour les services périscolaires soumis au quotient familial.....	46
PETITE ENFANCE	47
43 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT "HANDICAP" - CAF 92.....	47
Approbation de la convention "mise en oeuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire" à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de- Seine et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	47
ADMINISTRATION GENERALE	47
44 - INDEMNITES DES ELUS	47
Modification de la délibération du 19 mars 2018 portant sur les indemnités de fonction allouées au Maire, à ses adjoints et aux Conseillers délégués	47
PERSONNEL	47
45 - EFFECTIFS.....	47
Mise à jour du tableau des effectifs	47
VŒU.....	47
46 - VŒU	47
Vœu sur les armes nucléaires.....	47

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 28 JANVIER 2020 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Avant de commencer l'ordre du jour de ce Conseil municipal, je vous informe qu'en date du 16 janvier dernier, notre collègue Djedjiga Oualli a fait connaître sa décision de démissionner du Conseil municipal pour des raisons personnelles. J'en ai pris acte et vous en informe comme le veut la procédure de M. le Préfet des Hauts-de-Seine. Comme c'est le cas dans cette situation, l'élu démissionnaire est immédiatement remplacé par le suivant ou la suivante sur la liste élue en 2014. J'ai donc le plaisir d'installer et d'accueillir ce soir Mme Thérèse Desole comme Conseillère Municipale. Je la remercie parce que c'est le dernier Conseil municipal de la mandature.

Je la remercie vraiment d'être là ce soir.

Je te souhaite la bienvenue.

Je passe la parole à Mme Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir à toutes et à tous.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, absente, pouvoir à Bruno Tuder

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent
RUSTERHOLTZ Claudette, absente, pouvoir à Bernadette David
PINARD Jean-Louis, présent
BESSON Jean-Marc, absent, pouvoir à Alain Le Thomas
DESOLE Theresa, présente
BORLANT Alain, présent
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Nadia Seisen
BALUTCH Nouraqa, présent
HOURS Françoise, présente
LEFRESNE Thierry, présent
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, présent
DELAUNAY Fanny, présente
CILLIÈRES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Roberto Romero Aguila
ZANI Saïd, présent
KONÉ Justin, présent
CHIRINIAN Joëlle, absente, pouvoir à Patrice Martin
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présent
OTMANI Linda, présente
MORIEULT Gérard, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint Madame le Maire

◆ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

➤ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

FINANCES

01 - BUDGET PRIMITIF 2020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE DE BAGNEUX : BUDGET PRINCIPAL

Mme le MAIRE.- Je passe la parole à Yasmine Boudjenah.

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir le sixième et dernier budget de notre mandature.

Six années marquées par une augmentation continue des contraintes imposées aux collectivités locales.

Six années marquées aussi par la transformation de la ville et la détermination de l'équipe municipale à faire avancer nos projets au service des Balnéolaises et Balnéolais.

Rassurez-vous, je ne vais pas refaire ici le débat d'orientations budgétaires que nous avons eu lors du dernier Conseil municipal. Je souhaite tout de même vous dire quelques mots sur le contexte économique social et financier dans lequel nous avons élaboré ce budget, un budget essentiellement de reconduction bien sûr et vous en présenter les caractéristiques principales.

Lorsque l'on parle budget, des chiffres peuvent parfois donner le tournis. S'il en est un qui met particulièrement mal à l'aise, c'est le suivant : en 2019, les principaux groupes français cotés au CAC 40 ont versé plus de 49 Md€ à leurs actionnaires. Un montant indécent et qui contredit ceux qui s'époumonent sur l'endettement de la France et l'impossibilité de notre pays d'augmenter les salaires. Je le rapprocherai d'un autre, tout aussi significatif qui montre que, dans la première partie du mandat, entre 2013 et 2017, les collectivités locales avaient déjà perdu 11,2 Md€ en provenance de l'État.

Pour Bagneux, sur les six ans du mandat qui s'achève, il s'agit d'une perte cumulée de 17 M€, des millions non-encaissés par la ville pour répondre aux besoins des Balnéolais.

C'est dire toute l'énergie que nous avons dû mettre avec Mme le Maire pour aller chercher des subventions auprès d'une grande diversité d'institutions et de financeurs et nous permettre de respecter nos engagements.

C'est dire aussi à quel point gérer une commune sait faire des choix, souvent difficiles.

Je crois que nous pouvons être fiers d'avoir su tenir bon sur nos services publics, sur l'accès au sport ou à la culture, sur nos ambitions en matière de rénovations urbaines de développement durable.

Car en six ans, les besoins des Balnéolais ont continué de croître avec la détérioration de la situation économique et sociale. Les mouvements sociaux qui ne cessent depuis plus d'un an en témoignent.

La mobilisation en cours contre la réforme de la retraite à points le confirme. Ce sont des professions entières qui font état de leurs difficultés, de leur souffrance, qu'elles soient en robe

noire, en blouse blanche : enseignants, policiers, pompiers, salariés des ports, des transports, etc. sans parler des chômeurs et des précaires dont les allocations ont subi une lourde diminution.

Le contexte reste donc très lourd. Il est incertain aussi pour les communes.

La suppression de la taxe d'habitation n'aura pas encore d'effet dans les budgets communaux 2020. Mais à partir de 2021, où tous les contribuables seront concernés, l'ensemble des communes pourrait subir potentiellement une perte globale de plus de 15 Md€, le montant aujourd'hui de la taxe d'habitation.

Un nouveau système de compensation de cette perte devrait être mis en place avec le transfert du foncier bâti départemental. Mais sur le long terme, en plus du fait de supprimer ce lien direct entre les contribuables et leurs communes, il est vraisemblable que plusieurs villes et peut-être Bagneux pourraient y perdre beaucoup.

Ce serait d'autant plus inacceptable que notre dynamique fiscale va se poursuivre à la hausse dans les années qui viennent, grâce à l'arrivée de nouveaux habitants.

L'Association des Maires de France reste vigilante puisque nombre de communes pourraient subir de plein fouet un creusement des inégalités territoriales provoquées par cette décision unilatérale de l'État de supprimer un impôt local.

Vous l'aurez compris, nous ne nous résignons pas pour autant à ces contraintes et c'est donc avec ambition que je vous présente le projet de budget 2020.

Bien sûr, compte tenu de la période préélectorale, il s'agit essentiellement de reconduire, avec la sincérité budgétaire qui s'impose, nos activités et nos services tout en poursuivant les investissements, essentiellement sur des opérations évidemment déjà lancées, les chantiers en cours.

Pour commencer par le fonctionnement, comme Mme le Maire l'avait indiqué dans le débat d'orientations budgétaires, la section progresse de 2,21 % essentiellement pour assurer le bon fonctionnement des nouveaux équipements.

Ouvrir des écoles ou des structures pour la petite enfance implique bien sûr nécessairement des dépenses en personnel et en crédits d'activités.

Notre budget total de fonctionnement s'élève à plus de 79 M€. Il nous permet de dégager un autofinancement à hauteur de 7,30 M€, soit 115 € par habitant, au-dessus de la moyenne départementale ou encore de la moyenne régionale.

Ce sont donc des moyens importants ainsi dégagés au profit de l'investissement.

En matière de recettes, les taux de fiscalité sont maintenus. Nous prévoyons une augmentation prudente du produit fiscal avec notamment la livraison de 350 logements.

La fiscalité locale rapporte un peu plus de 32 M€ à la commune.

En lien avec mon propos liminaire, la dotation globale de fonctionnement en provenance de l'État continue de baisser avec environ 200 000 € de moins, même en y intégrant la légère augmentation de la dotation de solidarité urbaine à l'intérieur de cette DGF.

À noter que le fonds de solidarité de la région Île-de-France devrait, lui aussi, baisser de près de 75 000 €.

Côté dépenses, les dépenses globales de personnel augmentent de 2,47 %. Il s'agit de doter nos équipements personnels (école Ethel et Julius Rosenberg en année pleine en 2020, la future école Niki de Saint Phalle, le relais d'assistante maternelle du Nord, la réouverture de la crèche des Rosiers à partir de septembre) et de recruter sur les postes vagues. Nous sommes aussi amenés à augmenter nos crédits de formation dans une période où le centre pourtant dédié, le CNFPT, voit son budget réduit.

Les crédits de fonctionnement des services progressent de 3,55 % par rapport au précédent budget primitif. Il s'agit essentiellement des charges à caractère général.

En matière de fonctionnement des services, nous maintenons le budget de quasiment 550 000 € pour les priorités initiées en 2018 : ville moderne, cadre de vie, qualité éducative.

Pour n'en citer que quelques lignes, je veux noter 76 000 € pour nos actions de propreté et 150 000 € pour augmenter la part du bio et de produits certifiés dans les repas des enfants.

Les subventions aux associations restent stables à 1,03 M€, celle versée à notre C.C.A.S. augmente légèrement (+ 78 800 €).

Je souhaite aussi noter que les intérêts des emprunts diminuent de plus de 4 % par rapport au BP 2019, soit moins 47 000 €, un indicateur qui témoigne de la gestion dynamique de notre dette.

Concernant l'investissement, le niveau de la section s'équilibre à près de 26 M€, soit - 6 M€ par rapport à 2019.

Dans un budget de reconduction, le montant est logiquement plus modeste que l'an dernier, notamment pour notre programme de travaux où il s'agit essentiellement de poursuivre et de terminer plusieurs travaux engagés importants dans des secteurs non moins importants en revanche puisqu'ils touchent à nos priorités enfance et petite enfance afin de livrer la nouvelle école Niki de Saint Phalle et les deux équipements petite enfance dont j'ai déjà parlé, un programme de travaux de près de 20 M€ au total.

Vous avez le détail des dépenses d'investissement dans les documents budgétaires.

Vous remarquerez par exemple que le patrimoine y compte pour 800 000 €, les espaces verts pour 705 000 € dont l'aménagement du parc Cosson, le handicap pour 700 000 € de mise en accessibilité.

Nous poursuivons aussi le déploiement de caméras de vidéoprotection dont le déport au commissariat a déjà montré son efficacité.

Dans notre prise en compte de l'amélioration du quotidien des Balnéolais, nous poursuivons des travaux importants dans les écoles et les équipements sportifs pour environ 1,50 M€, des entretiens et rénovations de voirie pour 2,20 M€ ou encore 250 000 € pour le déploiement de la fibre optique et les réseaux câblés.

Ces dépenses sont assurées par des recettes qui s'appuient sur des subventions comme celle de la C.A.F. qui est à la hausse pour les crèches et surtout bien sûr sur nos ressources propres.

Côté subventions, les financeurs sont divers.

Côté institutions publiques, on peut citer le département au travers du contrat de développement que nous avons signé avec lui pour trois ans pour près de 30 % dans notre part de subvention cette année en 2020, la région à hauteur de 20 %.

Quant au site des Mathurins, les propriétaires privés LBO et BNP Paribas sont des contributeurs importants au financement d'équipements publics dans le cadre de notre projet urbain partenarial avec, cette année, un premier versement de 3 M€ correspondant à une part de l'école Ethel et Julius Rosenberg.

Nos ressources propres s'appuient, elles, sur un autofinancement que j'ai déjà évoqué, de 7,30 M€ ainsi que sur des cessions immobilières à hauteur de 3 M€, en forte hausse cette année, qui concernent essentiellement des parcelles liées au chantier de la RATP.

Un montant qui nous permet de réduire le recours à l'emprunt.

Ceci me donne l'occasion pour terminer de rétablir certaines vérités.

Pour 2020, nous prévoyons que l'emprunt nouveau s'élève à exactement 4,17 M€, soit une baisse de 6,79 M€ par rapport au budget primitif 2019.

Nous avons tenu en effet depuis le début du mandat qui s'achève à réduire notre encours de dette. Celui-ci a ainsi baissé de près de 4 M€ pour se situer à 58,49 M€ et, ce, malgré les deux dernières années où nous avons assuré un haut niveau d'investissements et de travaux qui nous ont amenés évidemment dans cette période des deux ans à emprunter davantage.

Pour une ville de notre strate, la capacité de désendettement reste très inférieure au seuil réglementaire de douze années.

Comme je l'ai pointé déjà tout à l'heure, la gestion dynamique de notre dette nous permet de diminuer les frais financiers.

Ce projet de budget révèle donc bien une gestion saine qui s'est même renforcée, je pense, tout au long de ce mandat.

À l'occasion de ce dernier budget de la mandature, je veux adresser mes vifs remerciements à notre service public communal, tout particulièrement à Fabienne Baron, ici ce soir, la Directrice du service financier et toute son équipe, Estelle Tarragon, Directrice générale adjointe et toute la Direction générale pour leur appui, leur efficacité et la qualité des documents fournis à notre Conseil municipal et, bien sûr, l'ensemble des agents.

Un grand merci à Mme le Maire pour la confiance et l'impulsion qu'elle a su donner à notre politique budgétaire et financière. Évidemment, vous ne serez pas surpris que je vous appelle à voter ce soir ce budget primitif 2020.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je passe la parole pour les interventions.

M. MARTIN. - Madame le Maire, mes chers collègues, je tiens à commencer mon intervention par remercier le service financier pour la qualité des documents fournis encore ce soir et tout au long de la mandature, qui sont un précieux support pour les élus de cette assemblée, tout au moins pour ceux qui s'intéressent aux finances de la ville.

Ce soir, nous allons voter le dernier budget primitif de la mandature. Ce budget n'amène pas de grosses surprises. C'est clairement un budget de reconduction des services et des actions déjà engagés.

Par contre, est-ce que ce budget est sincère ? Oui, par rapport à des choix politiques que vous avez faits depuis le début de la mandature, non à nos yeux et aux yeux de bon nombre de citoyens balnéolais.

Ce dernier budget primitif de la mandature s'inscrit dans un contexte social et économique national morose.

Après une fin d'année 2019 compliquée, 2020 débouche sur des perspectives incertaines : la nouvelle phase d'échanges pour la mise en œuvre de la réforme des retraites, la crise de l'hôpital public, la modification de l'organisation de la Métropole du Grand Paris, le nouvel acte de la décentralisation avec le projet de loi décentralisation, différenciation et déconcentration.

J'espère que les élus locaux et les associations d'élus au niveau national contribueront à l'élaboration de cette loi, d'autant plus que le logement, les transports et la transition écologique sont des politiques publiques par laquelle les collectivités territoriales peuvent concourir à améliorer les choses.

La prévision de croissance retenue par le Gouvernement devrait baisser et avoisiner les 1,3 % en 2020. Ces indicateurs sont d'autant plus inquiétants pour le bloc communal qui devrait, à plus ou moins moyen terme, en subir les conséquences.

Des incertitudes concernant la compensation de la taxe d'habitation que l'État s'est arrogé le droit de supprimer sans simulation et sans étude d'impact demeurent toujours.

En outre, le transfert du foncier bâti départemental aux communes tendra à réduire l'autonomie financière des départements. De quoi s'interroger sur la démarche décentralisatrice affichée par le Gouvernement.

Dans ce contexte, les communes doivent jouer la prudence et avoir une réelle stratégie financière, compenser cette baisse d'autonomie financière et fiscale inéluctable à partir de 2021.

Quand on analyse notre budget, nous avons de quoi être inquiets : l'encours de la dette repart de plus belle après trois années de stagnation, voire de baisse, il devrait progresser de plus de 7 M€ cette année pour arriver aux alentours de 64 M€ fin 2020.

Pour rappel, l'encours de la dette était de 62,40 M€ en début de mandature au 1^{er} janvier 2014. Ramené au nombre d'habitants, l'encours de la dette est de 1 420 € par habitant alors que, pour une ville de la même strate, on est plus proche de 1 076 € par habitant. C'est d'autant plus inquiétant car, en parallèle, vous construisez des logements à tout va pour minimiser notre dette.

En 2020, le produit fiscal engendré par la construction de nouveaux logements sera supérieur à 300 000 €.

Je le répète, la conséquence directe de cette politique tournée vers du logement en masse, c'est une forte densification de notre ville non maîtrisée.

Des espaces verts qui disparaissent ou se réduisent petit à petit, dans le Nord de Bagneux avec la disparition du parc Robespierre, dans le Centre de Bagneux avec la disparition du parc Rosenberg et dans le Sud avec la disparition des espaces verts aux Blagis.

Quand vous faites une communication autour de la plantation de huit arbres alors que plusieurs centaines d'arbres ont été abattues, les Balnéolais ne sont pas dupes. Je suis même étonné que Mme Meker cautionne cela !

Cette densification engendre mécaniquement du personnel communal supplémentaire pour gérer les nouveaux services municipaux nécessaires à cette croissance. Au lieu de construire des logements à tout va, il serait plus judicieux de travailler enfin sur la qualité de notre environnement, sur la sécurité, sur la qualité de nos services municipaux et sur la qualité de l'habitat social à Bagneux.

Concernant les dotations de l'État et le fonds de péréquation, nous ne sommes pas les plus à plaindre. Effectivement, nous subissons une perte sèche de la dotation de fonctionnement de 200 000 € en 2020. Cependant, quand on ramène le montant de la Dotation Générale de Fonctionnement versée par habitant, Bagneux est à 262 € par habitant alors que la moyenne pour une ville de même strate est de 198 € par habitant.

Si nous regardons plus globalement l'évolution de la DGF entre 2014 et 2020, elle a baissé de 1,77 M€. Nous sommes passés progressivement de 12,55 M€ à 10,80 M€ en 2020. Et pour la seule part de la dotation de fonctionnement, nous avons perdu 3,80 M€ pendant cette mandature, compensée partiellement, par la dotation de la solidarité urbaine.

Quand vous nous dites, Madame Boudjenah, que pour Bagneux, cela représente plus de 17 M€ de pertes cumulées de dotations forfaitaires, j'aimerais bien comprendre comment vous arrivez à ce chiffre. Soyez transparente avec les Balnéolais.

Pour terminer sur les recettes de fonctionnement, pourquoi proposez-vous 500 000 € de recettes pour le forfait poste stationnement alors que le produit encaissé en 2019 était de 586 758 € ?

Je ne reviendrai pas sur la hausse des tarifs des activités municipales de + 1,5 % pour la sixième année consécutive. Vous trouvez cela normal pour une ville comme Bagneux où vous dites vouloir faire du social ? En conclusion, nous ne pouvons pas cautionner ce budget primitif qui reflète l'ensemble de vos choix politiques et qui ne tient pas compte des réalités sociales et environnementales de Bagneux.

Notre groupe estime que ce budget n'est pas sincère et tourne le dos à la réalité du contexte économique et social actuel des Balnéolaises et des Balnéolais.

Je tiens à terminer mon intervention pour remercier l'ensemble des responsables de service et des agents municipaux pour leur professionnalisme, qui œuvrent tous les jours pour rendre le meilleur service aux Balnéolais, malgré les contraintes organisationnelles pesantes.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. TUDER. - Je voulais tout d'abord au nom des élus du groupe socialiste remercier l'ensemble des services pour la qualité et la clarté des documents présentés tout au long de la mandature et, cette fois-ci encore, vous n'avez pas dérogé à la règle et nous vous en remercions.

Le budget présenté ce soir n'appelle que peu de commentaires puisque, concernant la section de fonctionnement, les budgets alloués à la stratégie financière et aux orientations politiques sont reconduits et simplement augmentés comme il est dit dans le rapport des crédits nécessaires au fonctionnement des nouvelles structures municipales.

Concernant la section d'investissement, nous sommes sur une année de transition et, comme il est là aussi précisé dans le rapport, une prise en compte des besoins budgétaires pour financer la fin des opérations en cours et le financement d'un certain nombre d'études est nécessaire.

C'est pour ces raisons que le Groupe des élus socialistes votera le budget 2020.

Je tiens maintenant au nom de mon groupe à nous féliciter de la manière dont nous avons suggéré tout au long de cette mandature les deniers de nos concitoyens.

Malgré l'insuffisance des dotations, nous avons maintenu et même amélioré la qualité des services offerts aux Balnéolais : nous avons construit deux écoles et une crèche. Nous avons réussi à ne pas augmenter la part communale des impôts locaux pendant cinq années consécutives tout en maîtrisant, voire en diminuant, la dette.

Nous pouvons collectivement être fiers d'avoir tenu nos engagements.

Je vous remercie.

Mme DAVID. - Madame le Maire, chers collègues, à mon tour aussi, je vais remercier l'ensemble des services évidemment. Tout au long de ce mandat, ils ont su nous apporter les documents nécessaires à la compréhension des finances locales. Je remercie évidemment la Direction générale et l'ensemble des services municipaux.

Lors de ce dernier Conseil municipal, je ne vais pas donner de chiffres, nous en avons assez entendu ce soir. Au moment de voter le budget primitif, je veux dire la fierté de notre groupe d'avoir, chaque année, soutenu des budgets ambitieux. Chacun de ces budgets a contribué à concrétiser nos aspirations pour Bagneux afin qu'elle soit une ville pour tous une ville moderne et connectée, une ville verte.

Yasmine Boudjenah l'a rappelé, les collectivités territoriales évoluent dans un contexte financier inquiétant : Durant le mandat, les dotations n'ont cessé de réduire comme peau de chagrin, pour Bagneux, les baisses de dotations représentent 17 M€ cumulés. On cumule chaque année les baisses de dotations et on arrive à 17 M€, c'est assez simple comme calcul. Si l'on n'a pas reçu 1 M€ en 2014, toutes les autres années, on ne les a pas reçues. À cela, se sont ajoutées les autres suppressions. Je n'ai pas de chiffres exacts année par année mais Mme Boudjenah les a, elle vous les donnera.

À cela, il faut ajouter la suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici 2023.

Le Gouvernement utilise une rengaine ancienne : faire croire à une mesure de justice sociale en supprimant un impôt qui, à bien des égards, nécessitait d'être repensé. Cependant, ce n'est qu'un faux-semblant. Au contraire, ce sont les communes qui en pâtissent. Les services publics, notamment dans une ville populaire comme Bagneux, sont en danger.

Malgré un système complexe de compensation, les inquiétudes liées à sa disparition ne s'effacent pas. Rien ne garantit la promesse gouvernementale que la taxe d'habitation soit compensée à l'Euro près pour les années à venir. D'autant plus que ce n'est pas la seule réforme antisociale que mène le Gouvernement. Porté par des visions ultralibérales, le Président des riches contribue au creusement des inégalités dans notre pays. L'actuelle réforme de la retraite portée par le Gouvernement nous fournit un exemple supplémentaire. Elle prépare pour les futures générations un système universel de paupérisation. Les femmes et les personnes dont les revenus sont les plus bas figurent parmi les premières cibles, alors que leur pouvoir d'achat n'augmente déjà plus depuis des années.

À l'inverse, comme l'a révélé l'INSEE, la transformation de l'ISF et la réforme de la fiscalité du capital n'ont contribué qu'à enrichir les plus riches.

Autres éléments éloquentes : en janvier, le rapport Oxfam révélait que 8 milliardaires français possédaient autant que les 30 % les plus pauvres.

Pendant ce temps, dans la sixième puissance mondiale, on dénombre 3 millions d'enfants pauvres et, à Paris, 700 enfants dorment dehors chaque nuit. C'est juste insupportable.

Cette logique contribue à une polarisation inquiétante de notre Société. Elle va à rebours des contestations populaires comme celles portées par les gilets jaunes qui ont fait entendre leurs difficultés et leurs souffrances. Le département des Hauts-de-Seine n'est pas en reste. Il a une nouvelle fois voté un budget excédentaire de 500 M€. En parallèle, il réduit continuellement les moyens mis en œuvre pour l'action sociale alors que celle-ci relève de sa compétence.

À Bagneux, nous faisons le choix inverse. Malgré les contraintes et les choix à effectuer, nous avons su investir avec ambition pour l'avenir de notre ville. Dans le même temps, nous avons su réduire l'encours de dette de 4 M€ en six ans. Nous avons choisi de ne pas augmenter les impôts locaux pendant plusieurs années. Ce n'est pas le cas de toutes les communes voisines.

Nos choix pour la ville de Bagneux sont la marque qu'une autre politique est possible, que l'on peut encore faire le choix des services publics de proximité qui répondent aux besoins des habitants que ce soit en matière d'accès à l'éducation, à la solidarité, à la culture, au sport et aux loisirs.

En 2020, nous continuons à prioriser l'enfance et la petite enfance, comme nous l'avons fait tout au long du mandat. En matière d'éducation, 2020 verra l'ouverture de l'école Niki de Saint Phalle ainsi que celle du centre de loisirs de l'école Ethel et Julius Rosenberg. 8 M€ y sont alloués. Près de 1,70 M€ est investi en faveur de la rénovation de la crèche des Rosiers et du relais d'assistantes maternelles dans le Nord.

À l'occasion de notre dernier Conseil municipal, une dernière fois, au nom du groupe communiste, front de gauche et citoyen, laissez-moi vous dire la fierté d'appartenir à cette équipe municipale. Bien que les politiques menées par le Gouvernement se soient acharnées sur les plus démunis et les plus fragiles et qu'elles aient protégé les riches parmi les plus riches, nous n'avons cessé d'agir en faveur de l'ensemble des Balnéolais.

Au cours de ces six dernières années, malgré les contraintes nombreuses qui pèsent sur les communes et notamment sur les villes populaires comme la nôtre, notre bonne gestion et notre obstination ont permis de concrétiser de nombreux projets afin de faire de Bagneux une ville pour tous, solidaire et fière de ses valeurs.

Vous l'aurez compris, nous voterons bien évidemment le budget primitif 2020. Je vous remercie.

Mme MEKER. - Je vais reprendre quelques chiffres par rapport à ce qu'a dit M. Martin et, de façon moins complète, peut-être plus terre à terre, au nom de mon groupe, je vais vous dire ce que nous ressentons au moment de ce dernier budget très rigoureux qui nous permet de présenter une fin de mandature claire.

Je voudrais remercier au nom de mon groupe tous les services qui nous ont accompagnés et pas seulement ce soir ou pour ce dernier budget, mais tout au long de la mandature.

Monsieur Martin, vous dites que ce budget n'est pas sincère. Il ne faut pas se tromper de vocabulaire. Ce budget est parfaitement sincère. On a le droit de ne pas être d'accord avec les lignes politiques choisies par la majorité. C'est bien normal, vous n'êtes pas de la majorité, il aurait été étrange que ce fut différent.

Par contre, on ne joue pas avec la sincérité d'un budget. J'ai du mal à vous entendre quand vous dites que ce budget n'est pas sincère. Vous avez rappelé que la DGF accordée par l'État aux communes est en baisse depuis 2013. C'est une politique vraiment étrange. Elle a privé l'ensemble des communes, que l'on appelle communément le bloc communal, de 20 Md€, ce qui a eu pour conséquence de faire baisser de 16 Md€ l'investissement public local qui est très important, si important pour l'aménagement du territoire qui est par ailleurs totalement oublié par l'État. Du coup, cela rejoint ce que vous dites au sujet de la densification. Il n'est pas de notre fait que la petite couronne de la Région parisienne subisse une densification intense comme toute la région Île-de-France, alors que le reste de la France est un véritable désert. Il y a bien des années que l'État a oublié toute politique d'aménagement du territoire. On sait que, dès que les îles-de-Franciliens, les habitants de l'Île-de-France, trouvent du travail en province filent là-bas.

Il y a des infrastructures, il y a des villes abandonnées, il y a beaucoup de souffrances sociales aussi dans ce désert français tandis que nous, au contraire, nous subissons l'obligation, de la part de l'État, de construire beaucoup de logements.

Ici, la municipalité a fait le choix de permettre de loger des personnes de toute fortune et particulièrement des personnes repoussées vers les contours de la Région parisienne alors qu'ils travaillent dans le centre, essayant de rapprocher un peu les gens de leur travail quand on est obligé de travailler en Île-de-France, c'est un peu ce que souhaite Bagneux et de ne pas chasser les plus pauvres du cœur de la métropole.

Bien sûr, cette densification pose un problème. Nous avons encore des espaces verts et vous savez que je souhaite qu'on les protège au maximum, mais cette densification, nous ne l'avons pas non plus choisie à ce point. Il faut en tenir compte.

Ensuite, pour revenir sur le budget, en 2020, la nouvelle mandature entamera la période 2020-2026 avec des recettes de fonctionnement prévisionnel en baisse de 24 M€ au regard de ce que pouvaient être nos projections budgétaires en 2014. Cela signifie aussi que nous avons fait des efforts en termes de fonctionnement tout en concourant à essayer de continuer à offrir des services publics de qualité.

C'est assez compliqué.

Quant à la masse salariale, une espèce de sujet qui intéresse beaucoup l'opposition, vous rappelez juste que, dans un budget modeste...

M. MARTIN. - On n'en a pas parlé.

Mme MEKER. - Pas cette fois-ci effectivement, mais cela risque certainement !

Je vais néanmoins vous donner quelques éléments, ils peuvent vous intéresser. Dans un budget modeste comme l'est celui de la ville de Bagneux, la volonté de la ville d'accompagner les nouveaux habitants de services publics (deux écoles, un relais d'assistante maternelle et la rénovation d'une crèche) demande une création de postes importante qui fait augmenter la masse salariale dans une proportion forte, à la mesure du budget modeste de la ville.

Il y a des villes riches où cet effort n'est pas fait : des quartiers sans école ou dans des algéco pendant très longtemps. Voilà !

C'est juste une précision à l'encontre d'affirmations quelque peu imprécises faite sur la mauvaise gestion de la ville.

Par ailleurs, vous l'avez rappelé ou cela a été rappelé, l'encours de la dette est diminué en cette dernière année de mandature et le recours à l'emprunt pour financer les investissements est de 4 172 906 €, en baisse de 6 798 095 € par rapport à 2019, ce qui place la part des fonds propres dans nos projets d'investissement à 53,65 %.

Les subventions que nous allons chercher beaucoup plus qu'en début de mandature à 30,29 % et le recours à l'emprunt seulement à 16,06 %, en face des travaux que je viens de mentionner plus haut par exemple.

Alors, effectivement, on peut ne pas être d'accord avec la politique menée par notre Maire en termes de choix budgétaires, mais on ne peut jamais lui imposer une mauvaise gestion et vous savez que je ne suis pas toujours d'accord au sujet des espaces verts, mais je comprends la pression de l'Île-de-France. On ne peut pas dire que ce budget est insincère.

Merci.

Mme SEISEN. - Je souhaitais répondre à une interpellation sur la question de la densification, le développement non maîtrisé. J'ai envie de dire deux choses. D'abord, on peut contester le fait que la ville se densifie, c'est un débat, en revanche, en aucun cas, je pense que l'on peut dire que Bagneux ne maîtrise pas son développement. Nous faisons partie des villes qui actionnent tous les leviers à la fois réglementaires et de négociation, de manière à pouvoir maîtriser ce développement.

La densification a été en partie un choix, un choix qui permet à la fois de travailler les questions de mixité sociale sans avoir à chasser les habitants de la ville.

La mixité arrive aussi grâce à la construction neuve de manière à travailler quartier par quartier au rééquilibrage social dans un contexte où le Gouvernement actuel et les précédents ont fait du logement social un logement destiné aux publics prioritaires et non, comme il était conçu à l'origine, un logement à destination de l'ensemble des ménages dont évidemment les ménages qui travaillent. C'est aussi une conséquence des politiques nationales menées, mais à un moment donné, on a besoin de travailler cette mixité sociale. On ne peut donc pas faire comme s'il ne se passait rien.

Autre élément, la densification était aussi un élément qui a permis à un moment donné de négocier l'arrivée d'un métro, voire de deux métros.

En l'absence d'engagements sur la densification, nous n'aurions pas eu ces infrastructures lourdes qui viennent apporter un accès au service, un accès à la Capitale, des alternatives au mode de déplacement purement routier en développement derrière des stratégies différentes pour rendre la ville plus vivable.

Je pense que nous assumons collectivement les choix que nous faisons.

Au-delà de cela, quand on parle de crise du logement, on ne peut pas faire comme si ce n'était que le fait de grignoter des terres agricoles en grande couronne qui allait permettre de répondre à cette crise du logement. Il faut que chacun prenne ses responsabilités. On ne peut pas dire que l'on défend la planète en même temps que l'on "bousille" tous les terrains qui permettent de nous nourrir et de développer une agriculture proche des centres où sont les habitants. La densification, c'est aussi assumer le fait que l'on permette aux gens de se loger pas loin de la capitale, de manière à ne pas les chasser toujours plus loin. Cela ne concerne pas en général ceux qui ont le plus de

moyens. Ils viennent à avoir une double peine celle de voir leur temps de trajet rallongé et d'être éloignés des centres.

Sur la question de la maîtrise, un PLU a été voté. Nous avons utilisé énormément d'outils à l'intérieur pour maîtriser notre développement.

Même sur les terrains privés, comme sur les Mathurins, nous avons mis en place un projet urbain partenarial. Même quand les terrains ne nous appartiennent pas, nous arrivons à faire des partenariats qui viennent contraindre, limiter et obtenir des contreparties de la part du privé.

Nous avons une Z.A.C. écoquartier et nous allons avoir une Z.A.C. des musiciens. Beaucoup de communes en développement n'utilisent pas les outils réglementaires.

Au-delà de cela, sur la question de la négociation, nous sommes une ville qui a pris, pour maîtriser le développement, notamment l'accès au logement à la propriété, une charte de la promotion et de la construction pour maîtriser les prix de sortie.

Peu de villes des Hauts-de-Seine, les villes de droite, désolée de le dire mais elles sont majoritaires, pensent que le marché fait la réponse aux besoins. Du coup, elles font exploser les prix fois 10, fois 15, fois 20, ce dont elles sont très contentes car cela permet de virer les pauvres ou les classes moyennes d'ailleurs. Nous, à Bagneux, nous avons maîtrisé les prix et, aujourd'hui, cela fonctionne : dans les programmes à Bagneux, entre 25 et 30 % des ménages qui acquièrent sont des Balnéolais.

Nous répondons donc aussi à la demande locale bien malgré une population aux ressources limitées. Nous arrivons à répondre à cette forme de demande.

Je ne vais pas m'étendre. On peut ne pas être d'accord sur des orientations, mais on ne peut pas dire que Bagneux ne maîtrise pas. Je pense que Bagneux est l'une des villes qui maîtrise le mieux et qui a l'une des visions stratégiques les plus développées. On le voit. Pour être présente à la conférence intercommunale du logement de Vallée Sud Grand Paris, nous sommes à la pointe dans nos réflexions parce que c'est un enjeu et que la question du vivre-ensemble et de permettre à tout le monde de vivre à 3 kilomètres de Paris alors même que les transports lourds arrivent et que les prix flambent dans tous les coins, est un vrai engagement. Cela a nécessité un vrai positionnement, un positionnement extrêmement fort.

M. ZANI. - Bonsoir Madame le Maire, chers collègues.

Nous sommes en Conseil municipal et les termes sont quand même assez importants à prononcer. On ne peut pas dire n'importe quoi. Pourquoi ? Je ne pensais pas intervenir sur le budget, mais quelque chose me choque. Un budget insincère est un faux en écriture publique. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget d'une collectivité caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique et ses auteurs sont sanctionnés par le Conseil constitutionnel. Donc celui qui a pris connaissance d'un budget insincère et qui ne le dénonce pas auprès des autorités se rend complice.

Je vous remercie.

Mme BOUDJENAH. - Je dirai trois choses, mais pour la première, M. Zani vient de me couper l'herbe sous le pied ! Je voulais confirmer ce que Pascale Meker avait dit tout à l'heure : vous ne pouvez pas dire, Monsieur Martin, que le budget n'est pas sincère. Dans la réglementation budgétaire, ce terme a un sens très précis.

Le budget que nous vous soumettons au vote ce soir a de vraies dépenses et de vraies recettes. Il est équilibré. Vous pouvez ne pas être d'accord avec les orientations que nous vous proposons, mais vous ne pouvez pas dire qu'il n'est pas sincère. Je pense que le message est passé et que tout le monde ici a compris que ce n'était pas ce que vous vouliez dire. Néanmoins, que les choses soient rétablies.

Une précision à propos des 17 M€ : je tiens à votre disposition le tableau que vous pouvez refaire sur la base de tous les documents budgétaires de chaque année. Fabienne Baron l'avait sous le coude, elle me l'a prêté.

Il montre, sur chaque année du mandat, que nous avons moins 530 000 € en 2014, moins 1,70 M€ en 2015, moins 3,13 M€ en 2016, moins 3,88 M€ en 2017, moins 3,90 M€ en 2018 et moins 4 M€ en 2019. C'est chaque fois arrondi. Au total, en cumulé, entre 2014 et 2019, nous avons subi pour la dotation forfaitaire, c'est-à-dire la part de la dotation versée à toutes les communes sur la base uniquement du nombre d'habitants, quelle que soit la situation de la commune, nous avons eu une perte cumulée de moins 17 308 503 €. C'est vraiment le cumulé de la perte de dotations de droit commun versées à toutes les communes que nous avons connue sur le mandat.

Enfin, deux éléments sur l'endettement puisque, Monsieur Martin, vous avez comparé plusieurs ratios. Ce qu'il y a dans le document budgétaire, ce sont des niveaux de strates nationales.

Pour information, nous avons un montant par habitant inférieur à celui des communes de la strate du département des Hauts-de-Seine. Vous auriez pu citer des ratios, qui sont indiqués dans les documents budgétaires, meilleurs à Bagneux que sur la moyenne de notre strate, comme le ratio de l'encours de dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Tout cela pour dire sans "se balancer", passez-moi l'expression, trop de chiffres à la figure, que je pense que nous avons démontré de manière assez claire que si notre encours de dette est relativement important c'est parce qu'il est en rapport avec les investissements que la commune, comme la dit Pascale Meker tout à l'heure, assume pour bien accueillir les nouveaux habitants, offrir un niveau de services publics de qualité et continuer de rénover ses équipements publics, ce qui n'est pas le cas parfois de villes pourtant plus riches que nous parce qu'elles font d'autres choix.

Nous, nous faisons celui de continuer à bien entretenir notre patrimoine scolaire : il est important que les enfants étudient dans de bonnes conditions. Nous avons une gestion maîtrisée de notre encours de dette. Nous avons réussi à nous désendetter au cours de ce mandat et donc à avoir un niveau tout à fait soutenable pour continuer, dans des conditions financières maîtrisées, d'assurer le développement de la ville.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je n'ai plus d'interventions de collègues ?...

Vous l'avez compris, ce soir, notre budget 2020 est un budget essentiellement de reconduction. Il inclut bien sûr la livraison des futurs équipements soit en année pleine soit qui vont arriver en cours d'année.

C'est évidemment un budget sincère. Je pense, Monsieur Martin que le terme que vous avez employé n'était pas le bon. D'ailleurs, ce type de propos est attaquant en justice, Monsieur Martin. Je le précise. Vous avez commis une erreur. Vous n'êtes pas d'accord avec la politique que je conduis à la tête de la ville, mais vous ne pensez pas que le budget est insincère. Cela voudrait dire sinon qu'il indique de faux éléments, ce qui n'est pas le cas.

Je dirai juste un mot sur les hausses de tarifs que vous avez évoquées puisque personne n'est revenu là-dessus. Nous en avons débattu de manière régulière, vous le savez, les augmentations de tarifs qu'applique la ville sont des augmentations à hauteur de l'inflation que subit quotidiennement la ville dans sa gestion pour acheter les produits de la restauration scolaire, les fournitures scolaires, etc. La ville subit évidemment les hausses de l'inflation. Je rappelle à tous les élus qui le savent pertinemment bien que nous pouvons comparer sans souci les tarifs de la ville de Bagneux avec ceux des villes voisines -je vous invite à le faire- vous verrez que nos tarifs sont très accessibles et ne ponctionnent pas les familles.

Je souhaite par ailleurs dire un mot sur la taxe foncière et la taxe d'habitation puisqu'il y a eu quelques polémiques à ce sujet, pas ici ce soir. Je vais faire une mise au point pour qu'il ne se raconte pas n'importe quoi. Je rappelle ce soir à propos de l'imposition sociale et de nos taux, qu'en 10 ans, la ville n'a augmenté qu'une fois la fiscalité. Tous les collègues qui siègent au Conseil municipal le savent. De 2010 à 2020, le Conseil municipal n'a voté aucune augmentation des taux de fiscalité au Conseil municipal à l'exception des 1,5 % en 2015. Je le répète solennellement ce soir devant tout le monde, et vous pourrez le dire autour de vous pour que ne circulent pas des fausses rumeurs.

S'il y a des variations sur les feuilles d'impôt des contribuables, c'est dû d'abord à la revalorisation annuelle des bases. Je précise que les bases sont identiques sur toute la France : elles sont décidées par l'État non par le Maire de Bagneux ni par le Conseil municipal de Bagneux. Ces variations peuvent être par ailleurs liées à un changement de situation de la personne, autrement dit du contribuable : revenus différents, nombre de parts différent, etc.

Sur ce mandat, je le répète, nous n'avons augmenté le taux d'imposition ni en 2016 ni en 2017 ni en 2018 ni en 2019 ni en 2020, vous pouvez le répéter autour de vous, n'hésitez pas à le faire.

Étant donné que vous êtes tous là ce soir, j'en appelle à votre solidarité de Conseiller municipal quelle que soit la tendance politique.

Durant le mandat écoulé, nous aurions pu augmenter ces taux puisque l'État n'a jamais imposé aux communes de ne pas augmenter sa fiscalité. Il n'existe aucune loi interdisant les élus locaux, les Maires et les Conseils municipaux de ne pas le faire.

Il n'y a donc pas de remboursement par la commune d'une soi-disant taxe due, je vous rassure toutes et tous ce soir, Mesdames et Messieurs les élus. Nous n'avons rien à rembourser à l'État, d'autant que nos taux n'ont pas augmenté. Il faut être sérieux quand on parle de fiscalité locale ou quand on veut prétendre à être élu demain.

Concernant la réforme de la taxe d'habitation, quelques éléments : il est prévu dans le cadre de sa suppression sa compensation par les recettes de la taxe sur le foncier bâti du département. Ces recettes sont aujourd'hui estimées à 4 786 747 €. L'État, aujourd'hui, doit donc compenser la différence à la commune, soit 11 550 817 €. Il n'y a pas aujourd'hui, je le répète, de certitude sur les années au-delà de 2021. Ce n'est pas moi qui l'invente, ce sont les chiffres, ils sont officiels, ils sont donnés par les services fiscaux de l'État. C'est ce qui mobilise l'Association des Maires de France bien évidemment sur les compensations à venir dans la durée découlant de la suppression de la taxe d'habitation.

Enfin, s'agissant de la dette, nous en avons également parlé, je rappelle qu'en 2014, l'encours de dette était de 62 476 561 €. En 2020, il sera de 58 490 914 €. Il est donc inférieur de 4 M€ en fin

de mandat. En fait, la commune s'est désendettée au cours de ce mandat. N'hésitez pas à le faire savoir autour de vous !

La commune n'a pas de difficulté à rembourser sa dette puisque le montant du remboursement annuel est toujours largement couvert par l'autofinancement, vous le savez, vous qui êtes Conseillers municipaux. L'autofinancement est largement supérieur à la moyenne de la strate de nos villes et est en forte augmentation depuis le début du mandat.

Je voulais vous redonner ces quelques éléments qui sont toujours importants dans les périodes de débat électoral. On peut ne pas être d'accord avec ma politique, en revanche, on ne peut pas dire de contre-vérités. Je tenais à vous faire cette précision ce soir.

Je vous propose de passer au vote du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général : 15 541 866 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA

DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Chapitre 012 - charges de personnels et frais assimilés : 39 798 812 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA

DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Chapitre 14 - atténuation de produits : 12 500 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA

DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 14 923 987 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 66 - charges financières : 1 095 004 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 311 050 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 23 - virement à la section d'investissement : 3 154 667 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 42 - opération d'ordre de transfert entre sections : 4 200 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Soit, un total de 79 037 886 €.

Recettes

Le montant est évidemment le même.

Chapitre 13 - atténuation de charges : 225 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 70 - produit des services du domaine et ventes diverses : 8 739 432 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 73 - impôts et taxes : 51 602 987 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 74 - dotations, subventions et participations : 17 773 720 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 598 153 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 77 - produits exceptionnels : 49 900 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 042 - opération d'ordre de transferts entre sections : 57 694 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 10 - immobilisations incorporelles : 707 500 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 21 - immobilisations corporelles : 8 313 029 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 23 - immobilisation en cours - 11 603 020 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 5 253 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 27 - autres immobilisations financières : 50 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 57 694 000 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Soit un total de 25 984 243 €.

Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues : 7 761 670 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 4 172 906 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Chapitre 23 - immobilisations en cours : 100 000 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1 068) : 3 500 000 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 024 - produits des cessions : 3 085 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 21 - virement de la section de fonctionnement : 3 154 667 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 40 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 4 200 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Le total est évidemment le même qu'en dépenses.

Un grand merci à Yasmine Boudjenah et aux collègues de l'équipe municipale pour l'élaboration de ce budget, à l'ensemble de nos services municipaux dont vous avez tous évidemment salué, et particulièrement le service financier, la direction générale, la qualité du travail et les documents qui vous ont été remis ce soir mais cela a été le cas tout au long du mandat.

Vraiment merci à elles et à eux.

02 - BUDGET PRIMITIF 2020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE DE BAGNEUX : BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Je suppose que cela ne soulève pas débat ?... Nous passons au vote.

Dépenses

Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés : 17 990 €

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 10 €

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Soit 18 000 € au total.

Recettes

Chapitre 70 - vente produits fabriqués, prestations : 17 990 €

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 10 €

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Soit un total de 18 000 € également en recettes.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

03 - REMISES GRACIEUSES

REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2014, 2015, 2018 ET 2019

Mme le MAIRE. - Vous avez le rapport de présentation. Ces remises s'élèvent à 2 452,44 € et concernent quatre débiteurs dont un couple. La commission de surendettement des particuliers a prononcé l'effacement de leur dette. Évidemment, le Trésor Public nous a demandé de traduire cette demande et donc d'annuler ces dettes.

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

04 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/COMB

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 389 567 € (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES LOCAUX) ET DE 44 400 € DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Mme DAVID. - Je vous propose, Madame le Maire, de présenter toutes les associations ensemble, celles qui sont sous convention d'objectifs en même temps que celles qui ne le sont pas.

Comme nous avons pu le voir dans le budget primitif, l'enveloppe des subventions aux associations est maintenue et je m'en félicite. Je m'en félicite car je pense que le tissu associatif balnéolais mérite toute notre attention.

Si nous avons vu dans le débat précédent que rien n'est simple pour les collectivités, je peux vous dire ici aussi que rien n'est simple pour les associations.

Hormis les subventions municipales, il n'existe plus de subventions de fonctionnement. Les associations doivent répondre à des appels à projet, dossiers qui demandent un investissement

important, notamment pour les petites associations sans avoir l'assurance d'obtenir des financements. Et, de façon générale, les financements, quand ils sont obtenus, arrivent bien trop tardivement dans l'année.

Notre commune peut être fière de l'engagement associatif dans différents domaines comme la culture, le sport, l'accès aux droits, la santé, la solidarité et bien d'autres. Il est à noter que bien souvent les associations assurent des missions de service public quand l'État se désengage de ses services.

Je profite de cette délibération pour saluer l'engagement de tous les bénévoles qui consacrent beaucoup de temps et beaucoup d'énergie à toutes ces actions.

Je pense très sincèrement qu'elles devraient pouvoir bénéficier de l'aide de l'État, de la région, des départements de manière pérenne pour pouvoir mener à bien leurs actions si importantes à la cohésion de notre territoire.

Pour rester dans l'actualité, je pense comme beaucoup d'associations que le recul de l'âge de la retraite est aussi une très mauvaise mesure y compris pour le monde associatif.

En effet, s'engager à 65 voire 67 ans n'est pas aussi simple que de s'engager dans le bénévolat à 60 ans.

J'en viens aux différentes délibérations qui vous sont proposées ce soir. Vous l'avez vu, dans ces délibérations, nous vous proposons de répartir les subventions municipales en fonctionnement mais aussi les subventions départementales de fonctionnement négociées en 2019 pour trois ans avec le département dans le cadre du contrat de développement territorial.

Dans le cadre du contrat de développement territorial, l'enveloppe s'élève à 119 000 € pour trois ans, les subventions du sport de haut niveau ayant été intégrées dans le CDT.

Ce contrat de développement territorial nous permet de répartir cette enveloppe en conservant des critères partagés, priorité aux activités sportives et/ou à rayonnement départemental.

L'enveloppe des subventions municipales s'élève, quant à elle, à 1 016 209 €.

Je le redis également comme chaque année, légalement, nous devons conventionner avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € et, comme d'habitude, dans un souci de transparence, nous avons abaissé ce seuil à 10 000 €. Pour cette année, la plupart des montants des subventions ont ainsi pu être reconduits à l'identique notamment en ce qui concerne les aides financières attribuées aux associations à caractère social ainsi que pour les amicales de locataires.

À ce soutien financier, la municipalité poursuit son soutien par les aides nombreuses indirectes comme le prêt de locaux d'installations sportives de reprographie, le prêt de matériels divers ou encore des tarifs préférentiels pour les transports en car ou minibus.

Cette année, nous avons instruit 126 dossiers et attribué une subvention à 119.

Pour mémoire, l'an dernier, nous avons instruit 109 dossiers et attribué une subvention à 104 associations. Comme chaque année, nous avons souhaité préserver une partie de l'enveloppe pour soutenir des projets qui pourraient émerger en cours d'année pour pouvoir faire face à des actions de solidarité.

Ce reliquat s'élève pour cette année à 15 046 €.

Je vais maintenant passer aux propositions d'attribution concernant les associations conventionnées. Nous en avons 9.

Le COMB : je ne vais pas détailler toutes ses actions, juste préciser que les effectifs continuent à progresser notamment les effectifs féminins et, ce, depuis plusieurs années.

Cette année, plusieurs sections se sont illustrées avec de beaux résultats : le rugby, le tennis, le football et surtout le taekwondo.

Il réalise toujours de nombreuses actions et initiations sportives en partenariat avec l'inspection académique dans l'ensemble des établissements scolaire et continue le travail de réflexion afin de favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap et, ce, dans plusieurs sections.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'ensemble des actions développées par le COMB, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 389 567 € : 380 000 au titre du fonctionnement et 9 567 au titre des participations aux frais de ménage.

De plus, la ville reverse dans le cadre du Contrat de Développement Territorial 44 400 € comprenant les subventions de sports de haut niveau.

Pour le Comité d'Actions Sociales et Culturelles des personnels, le CASC (le CE des agents de la ville), je vous propose de renouveler l'attribution de leur subvention de 129 000 €.

Comme nous l'avions fait les années précédentes, nous ajoutons une somme de 16 800 € correspondant à l'achat de cadeaux que fait la municipalité au personnel féminin dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes.

La subvention au total s'élève à 145 800 €.

Nous proposons d'attribuer une subvention de 7 000 € au foyer de jeunes travailleurs Victor Hugo qui accompagne les jeunes tout au long de leur séjour dans le foyer qui propose des activités sportives et culturelles, anime des ateliers de recherche de logement et de recherche d'emploi.

Cette année, il a organisé avec succès des forums de prévention santé regroupant plusieurs acteurs de la ville, des services municipaux et le tissu associatif de Bagneux. Nous proposons de les soutenir à hauteur de 7 000 €.

Le Centre d'Information Droit des femmes et des Familles, le CIDFF, intervient depuis très longtemps à Bagneux. Son objectif est de favoriser l'autonomie sociale professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il assure des permanences hebdomadaires au sein des deux centres sociaux et culturels, à la maison de la justice et du droit pour des permanences d'information juridique. Il intervient aussi dans des sessions de sensibilisation auprès des professionnels de notre ville : petite enfance, animateur, personnel d'accueil, sur la problématique des violences conjugales et leurs conséquences sur les enfants.

508 personnes ont été touchées par les différentes actions. Nous proposons de soutenir à hauteur de 14 100 € : 7 500 € au titre des financements politiques de la ville, 5 600 € pour le fonctionnement et 1 000 € dans le cadre du contrat de développement territorial.

Nous proposons aussi de reconduire la subvention de 25 000 € à la régie de quartier qui crée du lien social, mène des actions d'insertion, accompagne les demandeurs d'emploi, les aides à élaborer leur projet professionnel.

Il est à noter aussi qu'elle coordonne le développement de potagers urbains et lutte contre la précarité énergétique.

Cette année, elle a noué de nombreux partenariats locaux avec des associations avec le café solidaire des aidants, l'ADIB, le CCAS.

L'ADIB, l'Association de Développement Intercommunal des Blagis, une association portée par les villes de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bagneux, porte les activités et la gestion de la maison de la justice et du droit. Cet équipement est indispensable. Il propose de nombreuses permanences, d'informations juridiques et sociales, de médiation. C'est un outil indispensable à l'accès aux droits.

Au premier semestre 2019, ce sont plus de 3 300 personnes qui ont bénéficié d'un entretien individuel, c'est un bilan intermédiaire, dont 50 % sont des Balnéolaises et des Balnéolais.

On propose ce soir de lui attribuer une subvention de 16 299 €.

L'office balnéolais du sport est aussi une association bien connue dans notre ville de par les actions qu'elle y mène et de par les partenariats qu'elle a su développer. Elle gère le centre médico sportif, structure importante de prévention des risques liés à la pratique sportive. Elle promulgue la santé par le sport dans les écoles et les accueils de loisirs grâce à des actions d'information sur les questions de nutrition et d'alimentation.

Elle est très impliquée dans les quartiers prioritaires au sein des dispositifs cofinancés par l'État et le département comme l'atelier santé ville et la réussite éducative. L'association est également reconnue par l'A.R.S. comme centre Prescri'Forme qui permet aux personnes atteintes d'affections de longue durée de pratiquer une activité sportive adaptée.

Je ne reviens pas sur son action quant à la prévention et la lutte contre l'obésité qui est maintenant bien connue et très appréciée des bénéficiaires.

Il est proposé de lui attribuer 96 618 € répartis ainsi : 21 850 € au titre de la politique de la ville, 73 418 € pour son fonctionnement, 61 530 € pour le fonctionnement et 11 888 € pour les frais de ménage et d'entretien et le reversement de 1 350 € au titre du Contrat de Développement Territorial. Le Plus Petit Cirque du Monde, vu le rayonnement de ses actions aux niveaux local, départemental, régional, national, il s'agit ici de reconduire ses subventions accordées.

Celles-ci comprennent les activités déjà développées parmi lesquelles de nombreuses interventions en milieu scolaire, de la maternelle au lycée, des activités auprès d'un public porteur de handicaps, des actions menées dans les quartiers en politique de la ville avec des ateliers, des stages, des spectacles, un travail aussi sur la formation de formateurs. Il est aussi à noter l'implication du PPCM dans les différents événements de la ville et dans la réflexion autour du projet du lycée sur le site des Mathurins.

Je vous propose de soutenir le PPCM à hauteur de 120 000 € en fonctionnement, ainsi que 55 000 € dans le cadre du contrat de développement territorial au titre du soutien à la culture.

Je vais maintenant aborder les associations sans convention.

Je vous propose d'attribuer une subvention à 110 associations pour 117 dossiers étudiés. 7 d'entre elles n'ont pas été retenues car elles ne présentent pas d'intérêt local ou ont une trésorerie suffisante pour mener leur projet.

Cependant, quand je disais en début d'intervention que nous avons un tissu associatif dynamique dans notre commune, c'est bien vrai puisque nous avons, cette année, de nouvelles associations très dynamiques. Il est à noter de nouvelles amicales de locataires, de nouvelles associations, comme les jardins partagés, le café des aidants qui mène de très belles actions autour du handicap et de l'accompagnement des aidants. De nouvelles associations culturelles travaillent autour de la parentalité.

Pour finir cette présentation, je vous propose de répondre à vos interventions, à vos interrogations plutôt que de vous détailler les attributions les unes après les autres. Toutes les attributions figurent dans le tableau joint à la délibération n° 11.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Des collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. MARTIN. - Plus de 300 associations balnéolaises contribuent pour améliorer le "mieux vivre ensemble" ! Au-delà des clivages politiques, ces milliers de bénévoles s'investissent concrètement et régulièrement au sein de toutes les associations balnéolaises et, la plupart du temps, sans subvention de la Mairie. Nous pouvons les remercier.

Nous pouvons que cautionner la reconduction de l'enveloppe de 1 M€ proposée dans ce budget primitif.

Nous nous interrogeons toutefois sur la répartition budgétaire sur l'ensemble des associations. Ce budget de 1 M€ est reversé principalement à 9 associations qui représentent plus de 93 % du budget associatif et le restant, environ 70 000 €, est réparti sur 110 associations hors convention d'objectifs.

L'importance des budgets alloués aux 9 associations conventionnées fait obligation d'une plus grande transparence des principes d'attribution des subventions et des niveaux de subventionnement aux associations non conventionnées.

Notamment, nous vous le demandons chaque année, nous souhaiterions que les rapports financiers et rapports d'activité de l'année N-1 de ces 9 associations soient annexés à ce dossier, y compris pour l'Atelier d'Architecture Autogéré qui a reçu 15 000 € en 2019 et qui va recevoir 15 000 € en 2020.

Concernant la subvention allouée au PPCM, prévoyez-vous d'autres avenants en 2020 ? Chaque année, vous nous présentez un budget qui ne reflète pas la réalité des subventions annuelles versées à cette association. Je prends par exemple l'année 2019, lors du BP 2019, la subvention allouée au PPCM était de 118 000 €. En cours d'année, le montant de la subvention est passé de 118 000 € à 263 000 €.

Ma deuxième question est sur l'évolution du statut cette association en SASU (Société Anonyme par Actions Simplifiées). La commune doit tenir compte du fait que le PPCM, par le biais de cette nouvelle structure juridique, va désormais conduire une partie de ses activités suivant un mode d'entreprendre et de développement économique par nature commerciale. Avez-vous tenu compte de cette évolution dans celle de cette convention ?

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. KONE. - Bonsoir Madame le Maire, je ne voulais pas revenir sur l'intervention de mon prédécesseur qui a mis le doigt sur un écart explosif de conventionnement entre certaines associations, cotées plus, plus, plus quelque part tandis que d'autres sont cotées moins, moins. Cela pose un petit souci.

Si ma mémoire ne me trahit pas, je pense que notre chef de file, M. Saïd Zani, au cours d'une rencontre antérieure, avait alerté, attiré votre attention sur la double dépense de ménage concernant le COMB et l'OBS : deux prestations de ménage pour deux associations qui abritent le même immeuble avec deux contrats de travail différents et deux bulletins de paie différents : l'OBS à 9 800 € et le COMB à 11 000 €.

Je pense que, pour faire quelques économies, il faut rechercher auprès de chaque dépense la plus-value en matière de dépenses que cela peut nous apporter.

Vous avez dit à l'époque que vous prendriez des informations et reviendriez vers l'assemblée.

La question est de savoir où nous en sommes-nous aujourd'hui, Madame le Maire ?

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme DAVID. - Je vais commencer par le début. Je sens chez vous, Monsieur Martin, que vous nous reprochez de ne pas verser de subventions aux 300 associations présentes sur le terrain.

M. MARTIN. - Ce n'est pas cela.

Mme DAVID. - Si puisque vous avez souligné le fait que nous ne versions pas de subventions à toutes les associations présentes dans la ville. J'ai compris que vous disiez que toutes les associations ne bénéficiaient pas de subvention.

Les subventions ne peuvent être attribuées qu'à une association qui dépose un dossier qui comporte des projets, un bilan financier, etc.

Je vous le rappelle, tous les ans, les dossiers de subvention sont complètement à votre disposition au service citoyenneté.

Chaque dossier d'association doit avoir l'ensemble des documents fournis suite aux assemblées générales : le bilan financier de l'année précédente, le bilan d'activité et tout ce qui va bien. Les grosses associations doivent obtenir la certification par un Commissaire aux comptes. Tout cela est consultable et, cela, depuis tout le temps. Nous n'avons pas changé la règle ; tous les ans, tout est consultable. Je vous invite donc à consulter.

À propos de l'atelier d'architecture autogéré, vous vous souvenez que, l'an dernier, en cours d'année, je ne sais plus à quel Conseil municipal, peut-être celui de juin, nous avons passé une convention sur 3 ans. C'est pour cela qu'il n'y a pas de convention. Nous avons mis la convention pour information, mais nous avons voté une convention pour 3 ans de 15 000 € par an.

Pour le PPCM, je ne sais pas d'où vous sortez les 263 000 €, je n'arrive pas à ce chiffre. Nous avons effectivement voté pour une durée de 12 ans, un avenant, l'avenant n° 4 si j'ai bonne mémoire, par lequel nous versons 72 000 € en fluides et 46 000 sur l'entretien. Nous ne repassons pas tous les ans une convention puisque nous l'avons votée pour plusieurs années.

Dans le cadre du contrat départemental, le Conseil départemental a octroyé une subvention de 50 000 € au titre de la culture.

118 plus 55 plus les fluides et le ménage nous mènent aux alentours de 263 000 € d'après moi. En tout cas, aucune subvention n'est versée ni au PPCM ni à une autre association sans que cela ne passe devant le Conseil municipal.

Il n'y a rien d'obscur dans les versements de subventions au PPCM, reprenez les conventions. Il n'y a pas de problème.

L'association le PPCM et la Société pour promouvoir le spectacle sont deux choses différentes. Nous avons passé cette délibération au dernier Conseil.

Monsieur Kone, à propos du ménage, effectivement, c'est le même bâtiment, mais ce sont deux associations différentes qui n'ont pas les mêmes locaux. L'OBS entretient un centre médical. Cela nécessite un ménage et une hygiène impeccables. Je ne sais pas s'ils ont le même prestataire. En fait, chaque association gère son ménage de manière autonome. Nous n'allons pas imposer au COMB et à l'OBS d'avoir le même prestataire : peut-être s'agit-il du même, peut-être pas, je ne sais pas. C'est fonction des mètres carrés. De même que la consommation de fluides est calculée en fonction des mètres carrés.

M. ZANI. - Ce n'est pas le ménage qui est contesté, c'est le montant accordé, qui dépasse les 20 000 € par an. Le baraquement, ce n'est qu'un baraquement, c'est presque du préfabriqué. Oui, oui, ce n'est pas du dur, tout le monde le sait. Nous y allons, vous y allez. C'est du préfabriqué.

C'est le montant qui est contestable. Vous donnez à l'un et à l'autre. C'est comme si nous étions ici trois entités et que les trois percevaient les frais de ménage alors qu'il s'agit des mêmes locaux.

Vous êtes en train de noyer un poisson dans l'eau.

Mme le MAIRE. - Le montant du ménage pour l'ensemble des locaux équivaut à un demi-emploi, un emploi chargé. Dans le cadre d'un emploi, il y a ce que le salarié perçoit et des cotisations sociales importantes. Cela ne correspond pas du tout au salaire que perçoivent les personnes. Nous vérifierons, mais je pense qu'ils ont besoin d'interventions régulières du fait que ce sont des locaux qui reçoivent du public en permanence, notamment le centre médico-sportif, un endroit où il y a des visites médicales pour les sportifs. Il est tenu à une hygiène particulière évoquée par Bernadette David.

Je pense notamment à des prestations particulières d'entretien, dans la mesure où c'est un centre médical. Je vois ce que nous faisons pour le centre municipal de santé, nous avons des prestations particulières parce que, vous vous en doutez, les cabinets doivent avoir une hygiène irréprochable, ce qui n'est pas le cas de la salle de réunion du COMB.

Nous demanderons précisément mais je ne pense pas qu'ils gâchent de l'argent pour nettoyer leurs locaux : ils sont tenus d'avoir des locaux propres.

M. ZANI. - On verse presque 400 000 € à l'un et 98 000 € à l'autre, les fluides sont payés, tout est payé. Avec de telles sommes, ils peuvent faire le ménage ! Les sommes sont importantes. C'est cela qu'il faut voir.

Mme le MAIRE. - Nous n'avons pas le même point de vue. Je rappelle que le COMB 4 200 adhérents. 398 000 €, ce n'est pas une subvention très importante. Je vous invite à regarder ce que donnent les villes à côté à leurs clubs sportifs. J'aimerais pouvoir faire un peu plus en leur direction. Je n'estime pas que nous faisons trop pour ce grand club sportif.

Renseignez-vous sur les subventions à Montrouge et à Malakoff qui sont des amis. Malakoff, c'est le double de Bagneux, pour une ville plus petite. Je les cite volontiers, c'est la même famille politique que moi. Ceci pour souligner le fait que nous ne sommes pas très dépensiers de ce point de vue pour le gros club que c'est. Pour le COMB, cela a bien changé par rapport à il y a 20 ans. Les clubs sportifs sont obligés d'avoir des éducateurs formés qu'ils rémunèrent, ce qui n'était pas le cas il y a 30 ans. Il y a 30 ans, c'était des bénévoles qui faisaient faire du sport à nos gamins. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Ils ont donc besoin de salariés. On peut ne pas aimer le COMB, l'OBS ou je ne sais quelle association, mais je vous le répète, elles ne bénéficient pas de subventions démesurées par rapport à l'ampleur des publics qu'elles accueillent. Je tenais à vous redonner ces précisions.

Monsieur Martin, vous dites que 9 associations utilisent la majorité du budget. Oui, c'est évident. Un club sportif qui a 4 200 adhérents n'a pas les mêmes besoins qu'une amicale de locataires qui en a 20 et qui n'a pas besoin de personnel pour fonctionner. Vous voyez bien que certaines structures associatives ont quasiment des missions de service public, je vais le dire comme cela, parce qu'elles rendent un service qui pourrait être municipal. Là, ce sont des associations mais elles remplissent des missions de service public. Tandis que d'autres, complètement bénévoles, interviennent sur-le-champ très précis de la défense, les 300 locataires du quartier, ce qui n'est pas du tout de même nature. Je voulais vous le préciser.

Je crois que les associations balnéolaises savent très bien que la ville n'est pas très riche, mais la ville essaie de faire le maximum pour les accompagner, les aider dans leur développement.

Vous savez aussi que cela passe beaucoup par des aides indirectes comme le prêt de locaux gratuits. Il n'y a pas beaucoup de communes qui mettent gratuitement à disposition des associations une salle, qui ne leur font rien payer excepté la salle des fêtes ou l'espace Marc Lanvin, vous le savez. Nous les accompagnons de différentes manières : quand elles ont besoin de tirer un flyer pour populariser l'une de leurs initiatives, c'est l'imprimerie municipale, en passant par la citoyenneté, qui leur permet d'imprimer leurs matériels gratuitement.

Nous essayons vraiment de les accompagner du mieux possible, à la hauteur de nos moyens. C'est dans ce sens que nous travaillons. Je crois qu'aucune association n'est maltraitée sur la commune de Bagneux. Si vous en connaissez, il faut nous les envoyer. Nous essayons vraiment de ne maltraiter personne et, au contraire, d'accompagner leur développement chaque fois que c'est possible et sur tous les champs associatifs, que ce soit ceux de la solidarité ou de la culture, du sport bien évidemment, ou de la défense des amicales de locataires, même de copropriétaires.

Nous prêtons gratuitement des salles de réunion pour les réunions de copropriété. Il n'y a pas beaucoup de communes où l'on fait cela. Normalement, les copropriétaires financent eux-mêmes leur prêt de salle. Nous accompagnons les conseils syndicaux qui se réunissent régulièrement au centre social de la Fontaine Gueffier. Nous le leur mettons gratuitement à leur disposition pour les accompagner, pour leur éviter de supporter ces frais.

Nous essayons vraiment d'intervenir le mieux possible avec les moyens que nous avons.

Je vous propose de passer au vote chaque association.

La première, la subvention attribuée au COMB est de 389 567 € et 44 400 € dans le cadre du contrat de développement territorial avec le département des Hauts-de-Seine. Comme vous le savez, désormais, le département ne verse plus directement la somme aux associations mais la verse à la ville qui la reverse à l'association.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

05 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/FJT

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS VICTOR HUGO POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 7 000 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Mme le MAIRE. - Deux collègues ne prennent pas au vote : Mme Moutaoukil et Mme Fauvel qui sont membres du Conseil d'administration.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

06 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CASC

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX (CASC) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 145 800 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

07 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CIDFF

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CIDFF (CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES) DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 13 100 EUROS (5 600 EUROS DE FONCTIONNEMENT ET 7 500 EUROS AU TITRE DES FINANCEMENTS EN POLITIQUE DE LA VILLE) ET 1 000 EUROS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

08 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/REGIE DE QUARTIER

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE

2020

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote Mme MOUTAOUKIL, M. PINARD et Mme CHAMI.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

09 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/ADIB

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ADIB (ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 16 299 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote : moi-même, M. DIMBAGA, Mme GARGARI et M. REYNAUD, étant tous membres du Conseil d'administration.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/OBS

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION « OBS » (OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 95 268 EUROS (73 418 EUROS AU TITRE DU FONCTIONNEMENT ET 21 850 EUROS AU TITRE DES FINANCEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE) ET 1 350 EUROS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote moi-même et M. CALICE.

Nous passons au vote.

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

➤ AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote des subventions à verser aux autres associations. Je précise les personnes qui ne prennent pas part au vote pour certaines d'entre elles.

Pour le syndicat d'initiative, ne prendront pas part au vote M. Besson et moi-même, pour le Comité de jumelage, M. Besson et moi-même, pour l'Amicale Mathurins Fernand Léger, M. Pinard, pour Bagneux Futsal, M. Dimbaga.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS D'OBJECTIFS/PPCM

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°13 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE 120 000 EUROS ET 55 000 EUROS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

JUMELAGE

13 - DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF)

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5 500 € AU TITRE 2020. ACTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE ADAPTEE DES ENFANTS ET FAMILLES EN SOUFFRANCE DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS DE L'ENFANCE ET PETITE ENFANCE A VANADZOR.

Mme le MAIRE. - L'association Douleurs sans frontière intervient en Arménie notamment dans le cadre du jumelage.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

14 - COOPERATION INTERNATIONALE, SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE - PROJET AL BUSTAN

PARTICIPATION DE LA VILLE DE BAGNEUX AU PROJET AL BUSTAN - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE D'UN MONTANT DE 3 267 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020.

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une convention triennale. Il me semble que nous avons tous voté pour, la fois précédente.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

HABITAT

15 - CONVENTION DE PARTENARIAT/LOGIREP (SOUS RESERVE)

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 101 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES LOGIREP MATHURINS PHASE 1 LOT D1 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

16 - CONVENTION DE PARTENARIAT/IN'LI MATHURINS

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 36 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES IN'LI MATHURINS PHASE 1 LOT E1 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

17 - CONVENTION PARTENARIAT/CDC HABITAT

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 53 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES CDC HABITAT MATHURINS PHASE 1 LOT E1 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

18 - CONVENTION DE PARTENARIAT VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'ILE-DE-FRANCE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT VALOPHIS LA CHAUMIERE DE L'ILE-DE-FRANCE DE 51 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN. - Nous avons à approuver 4 conventions de partenariat avec 4 opérateurs qui développent du logement locatif intermédiaire.

Toujours dans notre volonté de maîtriser le développement de la ville et les programmes qui se développent à Bagneux, nous avons souhaité formaliser une forme de partenariat avec ceux qui développent du logement locatif intermédiaire. Cela vient compléter l'arsenal dont nous sommes doté pour développer le logement social mais aussi l'accès à la propriété et, là, nous en arrivons à un produit qui reste marginal sur Bagneux qui est le logement locatif intermédiaire, un logement sous plafond de ressources plus élevé que celui du logement locatif social et qui n'a pas la même vocation vu le type de produit dont il s'agit.

Ce qui est commun à toutes ces conventions, c'est la possibilité de la précommercialisation afin que ces logements puissent bénéficier en priorité notamment aux Balnéolais, en amont de la livraison des logements et que la ville puisse être consultée là-dessus puisque nous sommes vraiment dans une démarche de permettre le rapprochement domicile-travail : nous visons beaucoup les salariés vu le niveau des loyers pratiqué qui même s'il est maîtrisé reste relativement élevé.

Il y a d'autres éléments puisque, selon les conventions, il y a aussi l'engagement de garder le logement locatif intermédiaire, parfois pour une durée supérieure à 15 ans, le modèle économique sur lequel sont basés ces types de produits. J'ai en tête notamment pour Valophis La Chaumière Île-de-France qui s'est engagée à garder, en gestion patrimoniale, au-delà des 15 ans, comme son propre patrimoine, ces logements locatifs intermédiaires, ce qui n'est pas le cas d'autres, comme IN'LI qui s'est engagé à aller jusqu'à 20 ans, ce qui est un engagement important.

La première convention porte sur 101 logements développés par Logirep sur le lot D1 des Mathurins.

La convention suivante concerne 36 logements développés par IN'LI sur le lot E2 des Mathurins. La suivante, passée avec CDC Habitat, concerne 101 logements toujours sur les Mathurins. Enfin, la dernière est relative à 51 logements locatifs intermédiaires développés par Valophis La Chaumière de l'Île-de-France. L'immobilière Groupe Casino a vendu à la Société Bouygues Immobilier un ensemble immobilier comprenant une surface commerciale au sein de l'emprise de la ZAC écoquartier Victor Hugo à Bagneux.

Les logements locatifs intermédiaires sont chaque fois dans une mixité de produits puisque, chaque fois, une mixité est développée.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN. - Effectivement, il y a un intérêt à faire des logements locatifs intermédiaires, c'est une très bonne chose. L'encadrement de ces logements via une convention en est également un.

Aujourd'hui, il est difficile pour les ménages appartenant à la classe moyenne de se loger correctement à un prix raisonnable : ils ne sont pas prioritaires pour accéder aux logements sociaux et les loyers dans les parcs privés sont trop chers pour eux. Ce type de logement répond bien à cette demande. Cependant, ce projet urbain au cœur du site des Mathurins qui a été exposé aux habitants de ce quartier nous gêne quelque peu. Ce projet a été mal accepté par rapport à la hauteur des bâtiments qui vont être construits.

Pour cette raison et non pour le fait que vous proposez des conventions pour ces logements locatifs, nous nous abstenons.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☉ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

☉ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

☉ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 17 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 18 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

AMÉNAGEMENT URBAIN

19 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

APPROBATION DE LA DENOMINATION DES VOIES NOUVELLES DANS LE QUARTIER DU THEATRE

Mme le MAIRE. - Nous avons déjà voté pour le nom des rues, là, il s'agit de préciser les voies pour avoir des adressages complets sur ce secteur.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

20 - SEMABA/ACQUISITION SALLE POLYVALENTE

ACQUISITION DE LA SALLE POLYVALENTE SITUEE 13 AVENUE GABRIEL PERI

Mme le MAIRE. - La Semaba est propriétaire de cette salle. La ville va la racheter suite à la cession par la Semaba de ses logements. Il reste encore des régularisations foncières à faire et celle-ci en fait partie. Nous allons acquérir cette salle, que nous louons actuellement à la Semaba, au prix de 180 000 € d'après l'estimation faite par France Domaine comme il se doit pour acquérir un bien public.

On acquiert donc ce soir cette salle, de façon à en devenir propriétaires.

M. MARTIN. - A-t-on connaissance des coûts de fonctionnement de cette salle ? Correspondent-ils aux 11 000 € que nous payons chaque année ?

Mme le MAIRE. - Je pense que nous, nous payons 11 000 € de loyers et la ville payait les fluides, l'électricité et le chauffage.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

21 - SEMABA/REGULARISATIONS FONCIERES

REGULARISATIONS FONCIERES ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA SEMABA

Mme le MAIRE. - Cette régularisation concerne des petites parcelles : 196 m² rue de la Liberté, 3 988 m² sur une partie de la rue des Cuverons, 14 m² correspondant au mail des Cuverons, 3 345 m² correspondant à une partie de la rue du Docteur Schweitzer, 295 m² correspondant à une partie de la rue du Moulin Blanchard.

Nous faisons l'acquisition à l'Euro symbolique de voiries, il n'y a rien dessus. Nous nous répartissons les frais notariés à 50 % chacun.

Je suppose qu'il n'y a pas de souci. Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

22 - SEMABA/ACQUISITION TERRAIN

ACQUISITION DU TERRAIN SITUÉ 2 SENTIER DES BRUGNAUTS ET CADASTRE AE N° 95

Mme le MAIRE. - On acquiert auprès de la Semaba une parcelle non bâtie de 236 m². Nous l'achetons à un prix de cession de 108 000 € compte tenu de l'usage de la future parcelle puisque nous allons développer des jardins partagés en lien avec l'Agrocité ; nous sommes juste à côté du gymnase Romain Roland.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

23 - LE TEMPS SUR MESURE

APPROBATION DU PROTOCOLE RELATIF AU PROJET LE TEMPS SUR MESURE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX, L'EPFIF ET LE GROUPEMENT BREMOND/LAMOTTE ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Nous vous demandons d'approuver le protocole que nous avons déjà adopté au Conseil municipal du 9 avril dernier.

Vous avez tous en tête qu'il s'agit du projet sur le site que l'on appelle Blanchard/Croizat/Fortin autour d'un projet avec un groupement de promoteurs Bremond Lamotte qui avait été retenu dans le cadre de l'appel à projets "inventons la métropole du Grand Paris". La programmation ne bouge pas, elle est toujours à 25 000 m² de surface de plancher avec une part de logements diversifiés et une part d'activité de commerces de service et de production agricole.

Le groupement Bremond Lamotte s'engage sur une offre d'acquisition foncière actualisée à 19,50 M€.

Je vous annonce si vous ne l'avez pas lu dans le rapport que les premières démolitions vont enfin, si je puis dire, démarrer à partir du printemps 2020. Nous sommes en partenariat avec l'établissement public foncier d'Île-de-France pour acquérir les biens en vue de mettre en place la préparation de ces premières démolitions.

Ce soir, il s'agit d'adopter à nouveau ce protocole qui a été un peu ajusté après dialogue avec l'établissement public foncier et le groupement, pour préciser qu'il faut mener des études géotechniques et de sondage préalablement à la signature de la promesse de vente, ce sera fait par le Groupement, et que le prix de vente des biens de l'établissement public foncier ne peut être inférieur au prix de revient, c'est-à-dire le prix d'acquisition complété de tous les frais que l'établissement public foncier supporte pour gérer ses biens avant de les vendre au promoteur.

Le dernier ajustement consiste à préciser que les acquisitions foncières peuvent être faites en direct par le Groupement. Celui-ci peut donc acheter directement à des propriétaires notamment pour leur proposer des datations, c'est-à-dire la possibilité d'acquérir un futur logement neuf sur le site, de façon à trouver un terrain d'entente sur le prix du bien à vendre.

Vous avez tous les éléments, vous avez le protocole en entier. Ce soir, il vous est proposé de délibérer à nouveau sur ce protocole qui était un protocole préalable à la possibilité d'entrer dans l'opérationnel pour ce projet, de sécuriser la ville et le groupement de promoteurs pour continuer

d'avancer sur ce beau projet en périphérie du centre-ville, pour continuer d'apporter un autre type de projet que ce que l'on développe aux pieds des métros. Ce n'est par exemple pas du tout la même programmation, la même densité puisque le mot a été prononcé tout à l'heure. Il s'agit bien d'avoir un projet sur une programmation diverse et raisonnable pour continuer de dynamiser notre centre-ville et vers l'entrée de ville côté Châtillon.

M. MARTIN. - Pour nous et les habitants puisqu'ils sont quand même assez inquiets, ce projet reste encore très flou. Vous nous parlez beaucoup des Simones, mais je pense qu'il y a d'autres choses. Nous souhaiterions en savoir plus sur l'évolution de ce projet. Nous avons compris que, bientôt, il y aura des sondages géotechniques.

Mme BOUDJENAH. - Il y aura aussi la géothermie.

M. MARTIN. - Vous allez enlever Renault. Les habitants se posent pas mal de questions. Va-t-on déconstruire la station BP ? Si oui, quand le sera-t-elle et quand sera-t-elle implantée ailleurs dans Bagneux puisque c'est la dernière station essence de Bagneux ?

Mme BOUDJENAH. - Non, il y en a une avenue de Bourg-la-Reine.

M. MARTIN. - C'est exact. Quelles sont les entreprises ? Les gens de la rue Pluchet se posent aussi beaucoup de questions puisqu'ils sont sollicités par EPF ? Quelles entreprises de cette rue seront-elles touchées parmi l'ensemble des entreprises ?

Il se pose aussi beaucoup de questions sur les entreprises qui sont sur le chemin latéral : l'entreprise de récupération des matériaux Chemin Latéral est-elle touchée aussi ?

Il reste beaucoup de questions sans réponse.

Nous allons nous abstenir sur ce projet. Tant que nous n'aurons pas de réponses plus claires, nous ne pourrions pas nous engager.

Mme BOUDJENAH. - C'est vrai que, pour les habitants, le temps long des projets de cette nature peut paraître difficilement compréhensible. Je rappelle que le projet tel qu'il avait été proposé par le groupement retenu est consultable. Je le dis pour vous Monsieur Martin mais aussi pour d'autres personnes présentes ce soir. Nous l'avons présenté en réunion avec les habitants qui avaient participé à ce que l'on avait appelé l'avis citoyen, qui avaient été associés au choix même de ce groupement.

Pour information, nous avons été la seule commune, parmi les près de 60 je crois, à avoir proposé un site. Dans le cadre de cet appel à projets, nous étions la seule commune à avoir demandé que les habitants soient associés d'une manière ou d'une autre au choix du projet.

Ce projet prend et prendra du temps. Il y aura des phases, tout simplement parce qu'il n'est pas souhaitable que tout change du jour au lendemain parce qu'il y a une progressivité dans la manière dont ce morceau de ville évolue et parce que la ville avec l'établissement public foncier d'Île-de-France ne possède qu'une partie du périmètre concerné qui va de la Z.A.C. Blanchard, c'est-à-dire de la crèche des Petits Moulins jusqu'au carrefour Croizat et jusqu'à la station BP et au pont sur l'avenue Charles de Gaulle et, donc un tout petit bout de la rue Pluchet.

Avec l'établissement public foncier, il y a une progressivité dans les acquisitions, il ne s'agit pas d'exproprier les gens. De toute façon, aujourd'hui, il n'y a pas de DUP pour le faire. Des négociations se mènent à l'amiable avec les propriétaires. C'est aussi pour cela que, dans ce protocole, on propose de faire évoluer ces modalités. Les propriétaires -cela s'est fait dans la

Z.A.C. Victor Hugo- qui souhaiteraient éventuellement rester dans le quartier et même bénéficier à l'avenir d'un logement neuf peuvent trouver, lors d'une négociation en direct avec le promoteur, une solution qui convienne à tout le monde si je puis dire, où le calcul d'acquisition de leur pavillon, puisqu'il y en a beaucoup aujourd'hui, est comptabilisé avec une décote si je puis dire pour un futur logement neuf.

Cela peut vraiment intéresser des personnes, mais ce n'est pas l'établissement public foncier qui peut le faire en direct avec les propriétaires potentiellement intéressés.

Il est vrai que nous avons pris du temps dans la négociation et l'établissement de ce protocole parce que ce n'est pas une Z.A.C. c'est une configuration pour laquelle il faut absolument établir toutes les conditions afin de sécuriser tout le monde, à la fois la ville qui, avec l'établissement public foncier, vendra au groupement de promoteurs les terrains, les pavillons qu'elle a acquis. Elle avait besoin d'avoir l'assurance que les promoteurs aillent au bout du projet. Nous avons fait des acquisitions que nous devons pouvoir revendre.

Le groupement de promoteurs avait, lui aussi, besoin que toutes les conditions soient établies pour qu'aboutisse le projet sur lequel nous nous sommes mis d'accord au moment du choix dans le cadre de l'appel à projets avec la métropole, sachant qu'il a fallu que nous trouvions ensemble financièrement l'équilibre.

Je vous rappelle -et je pense que vous avez cela en tête Monsieur Martin- que ce projet a été choisi notamment pour la qualité de sa proposition comprenant notamment le fait de ne pas aller forcément au taquet de ce que le PLU pouvait entraîner sur ce quartier et, par conséquent, d'avoir une proposition urbaine maîtrisée et parfaitement en symbiose avec ce que l'on peut attendre dans cette périphérie de centre-ville.

Oui, cela prend du temps. Oui, à partir du printemps et des premières démolitions vont avoir lieu des réunions de concertation sur une première phase. Nous prendrons le temps qu'il faudra avec les architectes qui seront désignés, il y aura sans doute même des concours, les habitants qui habitent à proximité et avec tous ceux qui le souhaiteront, pour dessiner ensemble, dans les meilleures conditions, ce morceau de ville.

Vous avez évoqué Les Simone en disant que nous en parlions beaucoup. Je n'en avais pas parlé.

M. MARTIN. - Cela figure dans le rapport.

Mme BOUDJENAH. - J'ai trouvé un peu, je ne trouve pas le terme, méprisant c'est peut-être un peu fort, je cherche mes mots. Je ne veux pas dire sincère ou insincère ! En tout cas, je trouve que vous avez balayé de la main ce que nous essayons de faire sur ce quartier qui est un peu nouveau, dans lequel il y a maintenant plusieurs pavillons, dans lequel sont installées des associations qui n'avaient pas de locaux et de possibilités matérielles pour déployer leur activité, qu'elles soient associatives, parfois professionnelles, plus en groupe resserré ou plus ouvert aux habitants. Nous sommes en train d'essayer d'inventer quelque chose dans ce quartier, que je trouve intéressant.

Vous auriez à nous encourager et à encourager tous ceux qui animent ces endroits plutôt qu'à dire que cela ne compte pas et que ce serait gadget, car il, est intéressant, en termes de projets urbains, de préfigurer des choses. Nous espérons que plusieurs activités qui sont en train de faire des choses dites "éphémères" perdurent dans le futur projet. Je trouve bien cette manière de concevoir les projets urbains.

Mme CHAMI. - Le terme est "dénigrer".

M. MARTIN. - Ce projet reste encore flou, vous l'avez avoué. Les premières réunions d'information auront lieu au printemps. C'est d'autant plus important que nous considérons ce projet très important. C'est un projet d'une partie de l'entrée de ville, il ne faut pas le rater. C'est surtout ce que je voulais soulever.

Ce que j'ai dit à propos du projet Les Simones, c'était une boutade. Ce fut le premier projet lancé, vous en parlez dans le rapport, voilà. Cela n'a rien à voir avec la qualité ou l'évolution de ce dossier.

Mme BOUDJENAH. - Un complément, le projet d'ensemble n'est pas flou. Les plans avec des visuels de préfiguration qui ne sont pas des visuels de projets d'architecte, mais des visuels en termes de nombre d'étages, plan masse, d'endroits où seront créées des petites venelles, etc. sont consultables au service d'urbanisme. Cela avait été montré aux habitants.

Le projet d'ensemble n'est pas flou. Nous savons exactement où proposer l'installation d'une ferme urbaine sur le toit d'un bâtiment. Elle sera à l'endroit actuel de la station BP. Cela n'aura pas par exemple lieu dans la première phase. La station BP fonctionne, elle n'appartient ni à la ville ni à l'EPF. Une fois qu'elle sera acquise, il faudra la démonter et dépolluer le site. Ce projet sera fait de manière très progressive.

M. ROUSSEAU. - Madame le Maire, ce n'est pas pour alourdir le débat, mais je pense que nous pouvons être tous d'accord dans cette assemblée pour dire que, sur ce quartier, nous nous devons d'expliquer et de présenter. Effectivement, quelques personnes ont participé et il y a des informations, mais la majorité des habitants du quartier n'a rien compris ou pas grand-chose. Pour devoir répondre régulièrement aux questions, je pense qu'un travail de fond est à faire dans les mois à venir sur ce sujet.

Pour ce qui est de Les Simones, je reprends la boutade, nous entretenons de bonnes relations, nous échangeons du matériel avec eux. Bon voisinage !

Merci.

Mme le MAIRE. - Une précision sur ce point :

Tous les quartiers de la ville méritent que nous travaillions avec les habitants, pas plus le centre-ville que les autres mais aussi le centre-ville. Nous travaillerons bien sûr ce projet avec les habitants. Nous sommes sur un projet d'envergure, important. Vous avez compris que toute une partie du foncier ne nous appartient pas. Il y a donc besoin de faire des acquisitions.

Vous comprenez que nous ne voulons pas faire un projet dans la brutalité, nous voulons faire un projet dans la progressivité. Qui dit tout cela dit que cela va prendre du temps. Il y aura des étapes de concertation.

Tout le travail fourni, certes sur une petite échelle, continue sur l'Ecoquartier Victor Hugo et le quartier de la Pierre Plate où nous avons déjà fait 6 à 7 réunions. Nous sommes sur un processus assez long. Là, des orientations d'aménagement sont décidées.

Nous ne sommes pas dans un degré de précision, il n'y a aucun projet de bâtiment sur lequel une équipe d'architectes a commencé de travailler. Cependant, la Directrice du service de l'urbanisme est déjà venue présenter ce projet devant le Conseil de quartier du centre-ville, Mmes Fauvel et Meker peuvent en témoigner. Nous ferons, à toutes les étapes de ce projet, les réunions nécessaires pour le présenter.

Nous travaillerons évidemment en dialogue et en co-construction avec les habitants sur un projet à long terme. Ce projet ne sera pas terminé dans deux ans.

Nous sommes sur un projet qui va s'inscrire dans la durée du fait de sa complexité : il y a une partie de logements mais aussi une partie environnementale extrêmement importante avec la réalisation d'une ferme urbaine, la préservation d'un lieu culturel important dans ce projet. Il faut trouver les conditions de préserver cette maison et le patrimoine qu'il y a dans ce lieu.

Nous sommes sur un projet important sur la durée. Il y a un carrefour à travailler avec le département des Hauts-de-Seine. C'est un carrefour départemental très urbain. Nous sommes en entrée de ville. On n'est tout de même pas dans quelque chose de très agréable quand on arrive dans ce carrefour très routier, plutôt accidentogène.

Nous aurons besoin de travailler à pacifier toutes les circulations. De gros travaux de voirie seront à faire. Nous sommes vraiment dans un projet structurant dans cette entrée de ville, qui va durer plusieurs années. Il faut prendre le temps de le mener à bien.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

24 - ZAC RN 20 ALBERT PETIT ET ZAC FONTAINE GUEFFIER

AUTORISATION DU MAIRE A VSGP, AUTORITE COMPETENTE, A DEMANDER LA SUPPRESSION DES ZAC RN 20 ALBERT PETIT ET FONTAINE GUEFFIER

Mme le MAIRE. - Nous en avons parlé plusieurs fois ici.

Je suppose qu'il n'y a pas de soucis ?...

(Aucun.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

25 - MARCHE DE LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE AFFERENT

Mme le MAIRE. - Il y a eu la Commission d'appel offres. C'est la Société SAVAC qui a été retenue.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

26 - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIES.

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 622201 A PASSER AVEC SCOP-S LA MODERNE ET SADEV 94 ET AUTORISATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est pour leur permettre de réaliser les travaux de la phase 1.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

27 - MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

AUTORISATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ AFFERENT

Mme le MAIRE. - C'est la Société IDVERDE qui est attributaire du marché suite à la commission d'appel d'offres.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

28 - SUBVENTION DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

MISE EN OEUVRE DU PDA

Mme le MAIRE. - Cela concerne le Plan de Déplacement de l'Administration de la commune. La collectivité est sollicitée d'une subvention de la Métropole du Grand Paris d'un montant de 40 000 €. Là, il s'agit d'approuver la convention de versement de cette subvention. C'est un dossier dont nous avons déjà parlé en Conseil municipal.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PERSONNEL

29 - PLAN DE MOBILITE

MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITE ET DU REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'ABONNEMENT VELIB OU VELIGO

Mme le MAIRE. - Nous mettons en place un forfait de mobilité durable pour le personnel qui utilise notamment les services de Velib'. La ville prendra en charge la moitié des abonnements, comme nous le faisons par exemple pour le pass Navigo.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SERVICES TECHNIQUES

30 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE ETHEL ET JULIUS ROSENBERG - CENTRE DE LOISIRS - AVENANTS FINANCIERS DE TRAVAUX POUR L'ENSEMBLE DES LOTS

APPROBATION DES AVENANTS N°3 A PASSER AVEC DUBOCQ (LOT 1), A PASSER AVEC S.A.T (LOT 2) ET CFA DIVISION NSA (LOT 4), AVENANT N°4 AVEC RIDORET MENUISERIES (LOT 6)

ET ERI (LOT 7) ET AVENANT N° 5 AVEC MORAND INDUSTRIE (LOT 3) ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - L'avenant concerne le centre de loisirs. Nous nous sommes beaucoup mobilisés pour l'ouverture de l'école. Le centre de loisirs a pris du retard. Nous avons des coûts supplémentaires suite à la modification de certaines prestations. Nous avons eu un souci avec l'entreprise Dubocq qui a accumulé des retards, ce qui a eu, bien évidemment, des conséquences sur l'exécution des travaux.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

31 - TRAVAUX DE RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND- LOTS 1-2-3 ET 4

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AUX MARCHES N° 943301 A PASSER AVEC PRADEAU MORIN, N° 943302 AVEC PAUL BONNET ET FILS, N° 943303 AVEC EMR, N° 943304 AVEC CABOCHE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est une erreur administrative que nous corrigeons. Cela ne coûte rien.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

32 - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU CENTRE-VILLE

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 682501 A PASSER AVEC BRELAN D'ARCH ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - L'avenant dont je parlais tout à l'heure sur les travaux a des conséquences sur la rémunération des architectes sollicités par le bureau d'études.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

33 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SIPPEREC

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

M. MARTIN. - J'ai une remarque.

Beaucoup de Balnéolais se plaignent des taxes élevées liées à la géothermie. Existe-t-il une communication claire destinée aux Balnéolais sur la raison pour laquelle ils ont payé des taxes plus élevées ? Je n'en ai pas l'impression car je reçois pas mal de demandes à ce sujet. Il me paraîtrait intéressant d'expliquer à tous les Balnéolais qui ont la géothermie à quoi correspondent ces sommes supplémentaires liés à ces taxes relatives à la géothermie, qui représentent pour certaines 200 € par trimestre.

Mme le MAIRE. - Il ne s'agit pas de taxes.

La géothermie comprend l'abonnement, comme il en existe un pour le gaz, et la consommation. Je pense que vous parlez de l'abonnement.

Effectivement, pour certaines copropriétés seulement, les frais d'abonnement sont élevés. C'est lié au fait que les promoteurs ont négocié, pour les logements qu'ils ont construits, des coûts d'abonnement trop élevés avec une puissance trop importante par rapport aux besoins. C'est notamment vrai pour les logements construits au début de la géothermie, ça l'est moins aujourd'hui. Ces logements étant extrêmement bien isolés, la consommation est très faible voire quasi-nulle. Les habitants ne comprennent évidemment pas pourquoi ils payent un abonnement cher alors que leur consommation avoisine parfois 0, même pendant l'hiver du fait que ces logements sont thermiquement très bien isolés.

La difficulté est celle-ci.

Nous intervenons auprès de Bageops, le gestionnaire, pour essayer de revisiter les clauses de ces contrats pris sur plusieurs années par les promoteurs, à l'époque.

C'est dans ce sens que nous travaillons.

J'ai en tête que, pour Dampierre, Bageops a proposé une réduction de l'abonnement que le Conseil syndical de la copropriété n'a pas accepté, estimant l'effort insuffisant.

Il y a des débats aussi au sein des copropriétaires. Je n'y rentrerai pas. En tous les cas, nous essayons d'accompagner au mieux les copropriétaires et leur conseil syndical dans cette renégociation qui ne dépend pas de la ville. Nous sommes plutôt des facilitateurs pour que ces coûts d'abonnement soient recalculés.

M. ALEXANIAN. - C'est un phénomène courant parmi les fournisseurs. Mon abonnement au gaz, par exemple, est 10 fois plus élevé que ma consommation. C'est un problème général majeur dans le pays : plus on arrive à limiter les consommations d'énergie et plus l'abonnement augmente. Il est vrai qu'entretenir des équipements coûte. Ce qui ne marche qu'une fois nécessite que ce soit aussi entretenu toute l'année. C'est un vrai coût. Plus les immeubles sont performants, plus la consommation baisse mais plus ils sont performants et plus il faut les entretenir.

Il y a une vraie contradiction. Ce n'est pas simple et cela ne concerne pas que ce type de fournisseurs d'énergie.

Mme le MAIRE. - Il nous revient de prendre acte du rapport du SIPPAREC.

À l'unanimité, il est pris acte du rapport du SIPPAREC.

34 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2018**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

À l'unanimité, il est pris acte du rapport du SIGEIF.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
35 - DSP DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018 (CRACL - GERAUD)**

M. ROMERO AGUILA. - C'est un rapport de 2018, il est donc relativement ancien. Nous allons en prendre acte.

J'en profite pour dire que le sujet des tarifs qui était déjà sur la table en 2018 n'a pas évolué.

Nous avons été interrogés sur la tarification sur les marchés par des journalistes. Le tarif sur le marché n'a pas bougé. Si une révision avait lieu, elle serait discutée sans doute dans le second semestre de l'année 2020. C'est indiqué.

Étant donné qu'il s'agit de mon dernier Conseil municipal -je ne saurais être réélu puisque je ne suis plus candidat- j'en profite pour remercier les services qui m'ont globalement appuyé comme c'est le cas pour le marché Léo Ferré, l'une des tâches essentielles, remercier également les élus de la majorité et de l'opposition avec lesquels j'ai pu garder des liens courtois pendant ces six années.

Ce fut une expérience humaine importante pour moi mais aussi politique. C'est une ville qui m'a adopté comme tous les territoires sur lesquels je suis allé. J'ai dû être adopté un peu partout et Bagneux m'a particulièrement bien adopté. De ce point de vue, je vais rester très attentif à qui se passe dans cette enceinte bien entendu puisque cela m'intéresse. Un grand ancien aurait dit dans d'autres temps : "d'autres tâches appellent mes modestes efforts".

Les plus cultivés, les plus anciens reconnaîtront cette référence, qui m'est politiquement extrêmement proche.

Je suis serein car la ville est, je le crois, entre de bonnes mains.

Vous avez des élus de qualité, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. L'avenir dira ce que sera mon engagement dans la ville. Il sera peut-être différent, en tout cas, je tiens à remercier tout le monde pour cette expérience. Moi qui viens de très très loin par-dessus les mers, elle montre que la République française est une République d'intégration : je suis le pur produit de ce qui a été fondé par le Siècle des Lumières lors de la Révolution française.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci à Roberto.

M. ROMERO AGUILA. - Il faut prendre acte du rapport !

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

À l'unanimité, il est pris acte du rapport.

COMMUNICATION

36 - AVENANT AU MARCHÉ DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'IMPRESSION ET DE FAÇONNAGE

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ À PASSER AVEC PUBLIC IMPRIM ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous prenons acte du regroupement de la Société LNI avec la Société Public Imprim et avons à approuver l'avenant nécessaire.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE**

37 - FOURNITURE ET DE LA LIVRAISON DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE BAGNEUX LIVRÉES PAR TRAITEURS AVEC PERSONNEL OU SANS PERSONNEL

AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES

Mme le MAIRE. - La Société La Framboisine Events a été retenue pour le lot n° 1 et la Société Cocktail-cocktail pour le lot n° 2.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RESTAURATION

38 - AVENANT N° 4 À L'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE MALAKOFF ET BAGNEUX SUR LA CUISINE CENTRALE

APPROBATION DE L'AVENANT N°4 À LA CONVENTION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE MALAKOFF ET BAGNEUX SUR L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Cela fait suite à la décision d'introduire 20 % d'aliments bio dans nos restaurants scolaires.

Le coût de revient est fixé comme suit : le repas à 3,58 € et le goûter à 0,31. Le détail des montants est également mentionné pour les prestations exceptionnelles, dans la délibération.

Avez-vous des remarques ?

M. MARTIN. - Je regrette qu'il n'y ait pas d'élus de l'opposition dans cette conférence des élus.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

39 - CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LA VILLE DE BAGNEUX SUR LE TARIF DES REPAS

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LA VILLE DE BAGNEUX SUR LE TARIF DES REPAS ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE OU SON(SA) REPRESENTANT(E) DE LA SIGNER.

Mme le MAIRE. - Cette convention détermine des modalités dans la limite de 20 000 € annuels.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

40 - MARCHÉ DE LOCATION DE LONGUE DUREE DE VEHICULES FRIGORIFIQUES (RESTAURATION LOT 1)

APPROBATION DU MARCHÉ DE LONGUE DUREE DE VEHICULES FRIGORIFIQUES (RESTAURATION LOT 1) ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE ET/OU SON(SA) REPRESENTANT(E) DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est le Petit Forestier qui est titulaire de ce marché.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

JEUNESSE

41 - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DU SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE DE BAGNEUX DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DU SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE OU SON(SA) REPRESENTANT(E) DE LA SIGNER.

Mme le MAIRE. - C'est la convention avec la C.A.F. que nous signons.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

ÉDUCATION

42 - TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES SOUMIS AU QUOTIENT FAMILIAL : DISPOSITIF DE MINORATION DU FORFAIT EN CAS DE GREVE

APPROBATION DU DISPOSITIF DE MINORATION DU FORFAIT PAYE PAR LES FAMILLES POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES SOUMIS AU QUOTIENT FAMILIAL

Mme le MAIRE. - Suite au mouvement social depuis le 5 décembre, les familles n'ont pas eu, parfois, l'accueil du matin, parfois, l'accueil du soir, parfois, le mercredi, parfois, la restauration scolaire. Nous délibérons donc pour ne pas facturer aux familles les moments où elles n'ont pas pu bénéficier du service.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PETITE ENFANCE

43 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT "HANDICAP" - CAF 92

APPROBATION DE LA CONVENTION "MISE EN OEUVRE DE PROJETS VISANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN MILIEU ORDINAIRE" A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE- SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous allons percevoir de la CAF une subvention de 35 425 € pour accueillir dans nos structures des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

C'est un projet que nous avons déposé et pour lequel nous avons été agréés.

C'est très bien.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

44 - INDEMNITES DES ELUS

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 19 MARS 2018 PORTANT SUR LES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE, A SES ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DELEGUES

Mme le MAIRE. - Suite à la démission de Mme Oualli, il ne lui sera plus versé l'indemnité dont elle bénéficiait.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

45 - EFFECTIFS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à faire ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VŒU

46 - VŒU

VŒU SUR LES ARMES NUCLEAIRES

Mme le MAIRE. - Vous est proposé au Conseil municipal un vœu relatif à la signature et à la ratification par la France du Traité d'interdiction des armes nucléaires.

En cette fin de mandature, j'ai souhaité vous soumettre ce vœu qui s'inscrit pleinement dans nos objectifs de faire prévaloir la commune à la planète, une culture de paix. La situation internationale est lourde de dangers.

La France, malheureusement, s'inscrit dans cette logique de modernisation d'armements nucléaires avec les missiles, les ogives, les sous-marins. Au point que la loi de programmation militaire 2019-2025 prévoit une dépense de 37 milliards juste pour ces nouvelles armes.

Notre pays est signataire depuis 1992 du traité de non-prolifération nucléaire. Il doit donc, comme les autres puissances nucléaires, s'y conformer et avancer vers l'élimination de ces armes de destruction massive.

Une occasion unique est à saisir depuis juillet 2017 avec le traité d'interdiction des armes nucléaires adopté aux Nations Unies ; un traité qui est le résultat notoire d'une mobilisation citoyenne mondiale relayée en France par plusieurs associations présentes à Bagneux, signé par 80 pays dont l'Afrique du Sud, l'Algérie et le Brésil. Il a déjà été ratifié par 35 pays et il entrera en vigueur si 50 pays le ratifient. Il en manque 15 aujourd'hui pour le ratifier.

Il s'agit donc d'un enjeu de sécurité, d'un enjeu financier particulièrement important, mais aussi d'un enjeu planétaire. C'est dire si une signature, une ratification de la France aurait évidemment du poids pour continuer à convaincre 14 autres pays de rejoindre ce mouvement.

C'est ce qui m'amène ce soir à vous présenter ce vœu que nous adresserons au Premier Ministre au nom du Conseil municipal pour demander que notre pays se joigne à ce mouvement vers l'abolition nécessaire de l'arme nucléaire.

Vous avez peut-être quelques mots à dire.

M. REYNAUD. - Madame le Maire, chers collègues, la guerre de 14-18, ce n'est rien. 39-45, ce n'est rien : juste 10 ans de pleurs, de souffrance, de terreur, d'innocents, d'enfants, de femmes, d'hommes tués par millions, des jeunes hommes dans la force de l'âge, des gitans, des homosexuels, des gens différents parfois, des juifs, tous assassinés par la force des États de droit. Tout cela n'est rien.

En 100 ans, 230 millions de morts par les armes civiles ou militaires ; je vous jure, ce n'est pas grand-chose.

Les États se sont emparés de l'arme nucléaire pour en faire une arme de dissuasion et cela a marché.

L'Europe en est née, la Société des Nations est devenue l'ONU et, mal gré bon gré, l'inconscience de l'homme s'est canalisée.

Mais le monde avance et ce qui était un mal nécessaire hier devient un danger imminent aujourd'hui.

Einstein a inventé la fission de l'atome mais il a mis en équation ce qui va avec, la relativité et la relativité, c'est quoi ? C'est dire que 231 millions de morts, ce n'est rien à côté d'un conflit nucléaire entre des nations.

Prenons le cas de l'Inde et du Pakistan, il suffit qu'une personne de chaque côté à un Comité, à une assemblée de plusieurs femmes et d'hommes, une seule personne avec une case en moins ou un chromosome en plus, comme vous voulez, appuie sur un bouton pour montrer qu'il est celui qui

produit le plus de testostérone, pour dire que son dieu est mieux que celui de son ennemi et c'est entre 50 et 120 millions de morts en quelques heures.

De son côté, Donald Trump jette de l'huile sur les futures ogives d'un Iran qui menace de se retirer du traité de non-prolifération des armes nucléaires. Plus inconscient que lui, tu meurs et tu meurs vraiment.

Alors, croyons-le, les 231 millions de morts du 20^{ème} siècle, l'espoir d'un monde meilleur au bout du fusil, ce n'est catastrophiquement rien à côté d'un hiver nucléaire sur des millions kilomètres carrés contaminés.

La disparition de toute agriculture, de toute culture, de toute vie animale, c'est la propagation par les airs d'agents radioactifs mutagènes et cancérogènes pour des centaines de millions de personnes en quelques heures, quelques jours, quelques mois, quelques années.

C'est surtout la preuve que l'imbécilité humaine est toujours capable de se surpasser. Une arme à feu, un revolver ou un fusil, était déjà une bonne arme de défense si l'on ne s'en servait pas. Un couteau dans la poche n'est pas dangereux si l'on ne le sort pas, sauf que lorsque vous êtes armé face à un autre imbécile armé, la tentation est forte de tirer et cela finit par arriver.

Sauf que les USA, avec ce mode de pensée, affichent un fichtre record de 10 000 morts par arme à feu par an, de gens presque comme vous et moi.

C'est la même chose pour l'arme nucléaire. Non, la conception de la défense de la paix ne doit plus être que l'arme nucléaire est la seule de nature à décourager l'agresseur. Non, aujourd'hui, les armes nucléaires ne peuvent plus être utilisées pour la défense des territoires.

Quoi de plus prioritaire alors pour le concert des Nations que d'éviter le déclenchement d'une réaction en chaîne dans l'utilisation d'armes nucléaires ?

Quoi de plus prioritaire pour chaque citoyen, pour chaque assemblée de femmes et d'hommes avec leurs différences et leurs divergences que de se réunir autour de la nécessité absolue de dire que le désarmement général, soumis à l'inspection et au contrôle, n'a besoin d'autres justifications que celle de ce danger imminent et celui, suprême, de préserver la vie sur la terre,

Je vous remercie.

Je vous remercie, Madame la Maire, de nous donner l'occasion de soutenir cette demande, et de rappeler, en votant ce vœu, l'engagement de notre ville pour la paix et le désarmement.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. CARTERON. - J'interviens dans le cadre de ma délégation et au nom du groupe communistes, front de gauche et citoyens.

Les armes nucléaires font peser un danger intolérable sur l'humanité, un danger qui ne pourra véritablement être écarté que si ces armes sont éliminées. C'est une déclaration de l'actuel Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Antonio Guterres, le 26 septembre dernier.

Ce danger, les... Japonais le connaissent bien. Eux qui ont survécu dans d'intenses souffrances au souffle des bombes larguées en 1945 par l'armée américaine sur les villes de Hiroshima et de Nagasaki, des bombes qui ont causé la mort de plus de 200 000 personnes. Si ces armes n'ont pas été utilisées depuis, elles gardent leur capacité de détruire plusieurs fois l'humanité tout entière.

Dans un monde où les inégalités sociales continuent de se creuser où tant de défis sont à relever notamment celui du réchauffement climatique, les milliers de milliards de dépenses consacrées à cette arme de destruction massive pourraient, on le comprend, aisément servir à répondre à tous les besoins sociaux et environnementaux.

Cette arme est aussi un outil insupportable de domination puisqu'au conseil de sécurité de l'ONU, ce sont les 5 grandes puissances nucléaires et elles seules qui ont le droit de veto, la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie.

Malgré ce rapport de force à l'échelle internationale, ce sont des citoyens du monde entier au travers de centaines d'organisations et d'associations qui ont réussi avec l'aide de dizaines d'états à imposer le 7 juillet 2017 un traité d'interdiction des armes nucléaires, près de 50 ans après l'adoption du traité de non-prolifération que la France n'a d'ailleurs signé qu'en 1992.

L'adoption de ce traité international d'interdiction dans l'enceinte de l'ONU a suscité un espoir tel et marqué une rupture telle que le réseau citoyen qui a porté ce traité, le réseau ICANE, campagne internationale pour l'abolition de l'arme nucléaire, a reçu le prix Nobel de la paix la même année en septembre 2017.

En France, la puissance nucléaire et pays très nucléarisé le sujet semble tabou et les médias passent totalement sous silence la campagne de la branche française d'ICANE France. En dépit de cette pesante censure, de nombreuses associations françaises pour une part représentée à Bagnex, dont le mouvement de la paix, les enseignants pour la paix, les médecins pour la paix, Pacs Christi, le réseau sortir du nucléaire, des partis politiques divers, des syndicats divers en ont été partie prenante.

Des dizaines de collectivités locales ont adopté des vœux en soutien à ce traité et pour que la France s'y engage. Ce traité international, 80 pays l'ont signé mais en effet par la France. Si 50 le ratifient comme vous l'avez dit Madame le Maire, le traité pourra entrer en vigueur : 35 l'ont déjà fait, notre pays s'honorerait donc à rejoindre la liste des États qui souhaitent contribuer à une paix durable dans le monde.

Je vous remercie, Madame le Maire de nous donner l'occasion de soutenir cette demande et de rappeler en votant ce vœu l'engagement de notre ville pour la paix et le désarmement.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. D'autres collègues souhaitent-ils s'exprimer ?

M. ALEXANIAN. - Je voudrais compléter l'intervention de Michel qui a cité Einstein. Einstein a dit sur le sujet que deux choses sont infinies : l'univers et la bêtise humaine.

Je pense que, face à un danger pareil, il faut mobiliser toutes les intelligences.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. PAYEN. - Sans faire de commentaire particulier, pour des raisons personnelles, je ne souhaite pas participer à ce vote.

Mme MEKER. - Madame le Maire, un seul mot pour dire que voter ce vœu pour le dernier Conseil municipal est assez puissant en termes de symbolisme par rapport à nos actions d'élus qui sont toujours de connaître le réel et d'aller vers l'idéal pour citer quelqu'un de bien connu, Jean Jaurès, à savoir que nous sommes presque dans l'utopie.

Je voudrais savoir quelles puissances nucléaires ont réellement signé ce traité quand elles sont à la tête d'un arsenal. Ce serait libérer énormément d'argent pour le bien-être de l'espèce humaine et le bien-être des hommes et la douceur de vivre.

Oui, quand on est élu, il y a une part de rêve, bien connaître le réel, ce que nous avons essayé de faire pendant ces 6 années et, de temps en temps, exprimer très très fort quelque chose qui est un vœu mais qui se réalisera. Sans catastrophe avant, on l'espère.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, M. PAYEN NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie. C'était une délibération importante pour clôturer notre dernier Conseil municipal.

Jean-Louis, tu souhaitais intervenir ?

M. PINARD. - Oui. Je voulais ajouter à propos de ce vœu que, concernant le Yémen, ce Gouvernement vend des armes en disant que c'est pour la défense alors qu'il est reconnu, et plus que cela, que ces armes considérables sont d'attaque et affament complètement tout le peuple yéménite. 850 000 enfants sont déjà morts et 14 millions sont en pré famine. J'estime que ce Gouvernement est complètement discrédité, y compris par rapport à l'arme nucléaire mais également en amont, toutes les armes conventionnelles.

Mme le MAIRE. - Merci. Monsieur Zani, vous avez la parole.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

En cette fin de mandat, j'ai tenté de vous remercier de l'accueil que vous nous avez accordé. Je remercie Mme Marie-Hélène Amiable de nous avoir chaque fois donné la parole et le temps nécessaire qu'on l'a eu alors que, c'est vrai, elle le disait souvent et d'autres le disaient : ailleurs, cela se passe un peu différemment.

J'ai essayé de vous associer à un petit discours.

Vous avez tous participé et vous allez, si vous prêtez l'oreille, vous reconnaître.

J'en ai une copie pour chacun pour celui qui la veut bien naturellement. Et un cadeau ne se refuse pas !

Les débats "ZANIMÉS", SAÏD à la réflexion - 2014-2020

Le MARIE-HELENEMI de l'amant quand un couple ou un groupe "Banni au lait" refuse toute solution Amiable. On dit alors qu'ils sont unis pour le meilleur et pour l'empire.

En cette fin de mandat, nous pouvons dire : YAS MINE de rien, tout BOUDJE NAHTURELLEMENT. De nouvelles élections arrivent et certains diront : AÏ CHA et chien pas du tout MOU TAOUKIL gagne ou qu'il perd.

D'aucuns chercheront AGUI LA faute ? Peut-être à ceux qui DÉROBER TO les idées des autres en jouant à ROMÉRO et BERNADETTE, alors que la pièce était écrite pour DAVID et Goliath. De cela, personne NA DIALOGUÉ, SEISEN pour les uns et pas zen pour les autres. DJEDJI GARE au vainqueur OUALLIQUIPE sortante, car l'essentiel d'un vote est que l'on PASCALEMEMENT le flambeau aux nouveaux élus. MEKERMESSE oblige, nous devrions

être FRANÇOIS avec le PAYEN ou le croyant pour être tous de la fête... SIDI comme cela, la DIMBAGARRE n'aura pas lieu. Mais si le vainqueur pense qu'IRENE seul sur la ville, je lui dirais "*TALLA grosse tête collègue*". MI CHEL ou celui qui gagnera, il devra poursuivre les REYNAUDVATIONS sans coups bas A LAIN, comme l'a vécu LE THOMAS en espérant que le tome **B** sera meilleur.

JEAN-MARC le coup en BESSON le ton pour vous dire que LAURENTGE se cueille en sa saison, et ceux qui s'ÉCARTERON de cette maxime recevront une LOUISEANTE RONDEPIERRE sur la tête.

Le salut est de fuir du NOUR A QUABOUL le BALUTCHON sous le bras. Je dirais A LAIN et aux autres, du BOR LANT ou du bord expresse, que les municipales en FRANÇOISE ou Hauts-de-Seine, c'est toujours l'HOURS en responsabilités. C'est pourquoi il FAU VELLER à bien faire son choix, car celui qui ÉLISABETHMENT ses représentants, s'en repentira.

Cependant, je salue, Madame, le Maire, votre politique municipale cousue de fil d'or HE LENE de soie qui CILLIÈRE de bons rapports avec toutes les communautés en passant par les fêtes de Noël à celles du MOULOUD où vous étiez HADDAD précises, toujours présente.

Des municipales en passe "au menu si pâle" de la politique où l'on apprend beaucoup, mais GERARDMENT vu un MORIEULT OUVERTS ; une CHIRI NIAN ses convictions ; une blonde ou un ROUS SEAU ; une MARTINGALE garantie et encore moins une MAR TIN à l'eau CLAIRE, avec Hune GABI ACHETÉ pour lancer du haut des mâts quelques coups de PAT RICKANEUSES ALEX ANIANTIE par la BRUNO bas goût à défaut de bagout.

J'entends dire : TUDERAPE, quand d'autres se disent : il NEZHA CHAMI discuté sur "l'égout et les coups leurs" de chacun sauf, pour les CA LICETÉS de JEAN-MAX I INSOCIABLES. JEAN-LOUIS de SUEUR sans une goutte de PINARD à part DELAU NY de source aromatisé à la FANNY.

Ce mandat est CLAU DINE et au lit me dis-je... DIÉMÉ témoin que ce discours est JUSTIN peu KONÉCTÉ à la réalité car de cette ZIZANI écrite, SAÏDENTIFIE les dépourvus d'humour, et elle est SALÉ HA ceux qui se GARGARISENT pour avoir bien compris que je voulais JUSTIN peu DÉKONÉ, sur quelques LIN DAVANTAGE OT MANI FESTEMENT sans ZANIMOSITÉ.

Je ne vais pas de suite THIERRY LEFRESNE CAROLINE qui sont lues, je MÉTAIS un peu d'humour en tentant modestement de COLLET et ALEZ ARDEMMENT emprunter le nom des acteurs de l'administration "munie si pâle".

Je vois que FABIEN FABRIQUE une riposte ; CATHERINE MITONNE je ne sais quoi ; NATHALIE DREYER GARDE plus sa place au conseil ; CLAIRE BOI VIN sans nous ; SONIA voit LAROUMBA dans l'air ; HÉLÈNE part en GUERR EAU jeu de mots ; SANDRINE note : qui aime bien CHARTIER bien; ISABELLE se dit : nous VERON bien si cette prose ESTELLE tirée de tartarin de TARRAGON et que ce CORINEDON ne soit pas INVERTI mais extraverti ! Je dis que "l'art est public" même pour les «ZANIMOTS».

Merci beaucoup.

(Applaudissements...)

Mme le MAIRE. - Merci. D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. ALEXANIAN. - Après M. Zani, c'est difficile. Je te remercie tout de même. Tout n'était pas du meilleur goût, mais franchement ! C'est sympa, je te remercie, c'est bien. Cela correspond assez au caractère bon enfant de ce Conseil municipal.

Je vais également vous dire mais pas sur le même registre. C'est aussi mon dernier Conseil municipal, je pense le dernier de ma vie, je le souhaite puisque j'ai demandé à ne plus participer à l'équipe prochaine.

Je voulais vous dire, d'abord à l'équipe municipale, à la majorité municipale combien je me suis rendu compte au fil des ans -je suis élu Conseiller municipal depuis 1977, j'ai vu les évolutions. Moi, ce n'est pas Bagneux qui m'a adopté, c'est moi qui ai adopté Bagneux puisque j'y suis né ; elle ne pouvait pas faire autrement, la pauvre, de m'accepter- du fait de la complexité administrative, de la formidable modification du travail des élus, un besoin renouvelé de compétences, de travail. Il n'est pas anodin de voir que toute une série de villes n'arrive pas à trouver des candidats : on demande beaucoup aux élus, ils donnent énormément et on les récompense et les aide assez peu.

Je trouve qu'il y a eu un très bon travail de fait dans cette ville pour passer d'une ville un peu compliquée, d'une ville de banlieue un peu sans histoire à cette ville en plein mouvement, à cette ville qui attire. Je remercie évidemment le Maire qui en a été la locomotive, mais pas à l'ancienne, un vrai TGV, mais aussi une équipe qui a su travailler.

Je voudrais aussi remercier l'opposition. Un mot pour eux : je trouve que, pour une part, grâce au Maire -dans de nombreux conseils municipaux, ce n'est pas comme cela- nous sommes restés bon enfant. Certes, il y a toujours de vieux démons, des gens qui profitent du moment pour dire des choses qui ne sont pas tout à fait exactes ou très très approximatives, mais dans l'ensemble, je trouve que nous avons marqué le respect.

Deux autres choses : je crois que, dans ces mandats, la culture a pris une place considérable dans cette ville. C'est non seulement justice, mais c'est aussi un vrai bénéfice que, dans une ville populaire comme la nôtre et nous voulons le rester, la culture soit au premier plan des préoccupations et au premier plan de la ville. Je trouve que, dans la période que nous avons vécue, que vous allez, que nous allons vivre, la culture de cette ville a pris une dimension considérable, que ce soit dans les rues, que ce soit au quotidien. Je voudrais féliciter évidemment l'administration, mais aussi mon service, un petit service qui, là, pour le coup, a fait un travail de géant.

Vraiment merci à tout le monde.

Moi, je vais rester Balnéolais, je n'ai pas décidé de partir. Je suivrai l'activité et, vous le savez, je serai actif, mais je tire mon chapeau à cette équipe, à l'ensemble de ce Conseil municipal. J'ai beaucoup appris, souvent dans les confrontations, mais toujours dans les échanges. On dit souvent que ma voix porte et que je l'élève souvent, mais cette élévation n'était que fruit de mon intérêt.

Je voudrais conclure avec une petite note gouaille en direction de notre chère opposition, double opposition, je suis élu à la culture, je vais beaucoup au cinéma. La semaine dernière, je suis allé voir une pièce de Marivaux, le "Triomphe de l'amour et du hasard".

Je voudrais vous rendre hommage, vous Messieurs et Mesdames de l'opposition. Vous avez à Bagneux refait vivre un autre titre de Marivaux : "la double inconstance". Je vous ai connu

militants sur la même liste de droite, je vous ai ensuite connu séparés, ensuite, je vous ai redécouvert macronistes pour vous découvrir aujourd'hui tout simplement citoyens.

Il y a, là, une double inconstance qui fait que je ne suis pas trop inquiet sur le devenir de notre ville parce que j'ai l'habitude tout de même que les Balnéolais soient assez constants par rapport à des valeurs fortes de solidarité et de travail. C'est pour cela que je quitte ce Conseil municipal le cœur léger et assez rassuré sur l'équipe qui va venir demain et à laquelle je souhaite d'ores et déjà bon travail avec l'opposition car c'est cela la démocratie.

En tout cas, merci de ce que vous avez fait et encore plus, merci de ce que vont faire ceux qui seront réélus.

(Applaudissements...)

Mme le MAIRE. - Quelques mots pour vous exprimer le plaisir que j'ai eu ces six années à travailler avec vous toutes et vous tous, quel que soit le groupe auquel vous appartenez. Vous savez que Bagneux est ma ville et que j'aime en être le Maire.

Je crois que cette ville mérite tout notre engagement, elle mérite le meilleur et nos habitants méritent le meilleur et méritent que nous nous décarcassions pour essayer de les faire avancer et de faire avancer notre ville.

Je tenais à vous remercier chaleureusement. Vous avez été plusieurs à le dire, j'ai essayé de conduire le Conseil municipal dans une conception qui m'est chère de la démocratie et de l'échange et pas de l'invective et pas de brimer l'opposition ou de l'empêcher de s'exprimer.

Vous l'avez souligné, nous avons toujours eu une bonne qualité des débats, une bonne tenue et beaucoup de respect les uns envers les autres.

Je remercie également particulièrement celles et ceux qui vont nous quitter, qui ne sont pas candidats, qui ne renouvelleront pas leur mandat, de leur investissement au service de l'intérêt général car, être élu local, c'est d'abord être au service de l'intérêt général et de l'intérêt des Balnéolaises et des Balnéolais.

J'ai beaucoup apprécié tout ce travail avec vous. Je crois que nous avons fait des belles choses, nous avons fait avancer Bagneux pendant ce mandat. Nous avons su nous écouter, nous avons su nous respecter. C'est extrêmement important pour moi.

Je voulais évidemment dire un merci particulier à l'Administration de la commune, au Directeur général des services, à la Direction générale, mais à l'ensemble des directeurs de services de la commune et à l'ensemble des agents communaux car ce sont des collaborateurs appréciés, efficaces et compétents à nos côtés.

Ce n'est pas toujours très simple. Les projets de la ville sont importants, sont denses, il y a beaucoup plus de travail à fournir avec des effectifs qui ne suivent pas toujours et pas suffisamment. En tous les cas, nous, les élus -je pense pouvoir parler au nom de tout le monde- aimerions vous donner plus de moyens pour bien travailler. Nous savons que nous avons été très exigeants mais nous savons aussi que nous continuerons de l'être.

En tous les cas, j'ai beaucoup apprécié toutes ces années à vos côtés. J'espère que nous allons continuer demain.

Merci encore à vous toutes et à vous tous et merci au public nombreux ce soir pour ce dernier Conseil municipal. C'est toujours un moment important.

J'ai invité les élus, si vous avez encore une petite minute à nous accorder, à boire un petit verre pour trinquer tous ensemble à cette fin de mandat et passer un petit moment chaleureux ensemble.

(Applaudissements...)

(La séance est levée à 23 h 35.)